

Référentiel suisse des professions muséales



Référentiel suisse des professions muséales

basé sur le *Référentiel européen des professions muséales*

Impressum

Rédaction: Margrit Wick-Werder
Éditeur: ICOM Suisse – Conseil international des musées
Commission Formation
Traduction: Nicole Grieve
Coordination: David Vuillaume
Graphisme: Gregor Schneider, gschart.ch

ISBN 978-3-9523484-3-7

© ICOM Suisse 2010

Sommaire

Le Référentiel européen des professions muséales **7**

Angelika Ruge

Comprendre et développer le musée à travers le référentiel des professions **8**

Marie Claude Morand

Le Référentiel suisse des professions muséales **10**

Margrit Wick-Werder

Introduction

Schéma comparatif des professions muséales en Europe et en Suisse **12**

Remarque préliminaire concernant les profils professionnels **14**

Les profils professionnels

EUROPE

Directeur/trice
Conservateur/trice
Responsable des inventaires
Régisseur d'œuvres
Restaurateur/trice
Assistant/e de collection
Responsable du centre de documentation
Commissaire d'exposition
Scénographe d'exposition
Responsable de la médiation et du service éducatif
Médiateur/trice
Responsable service de l'accueil et de la surveillance
Agent d'accueil et de la surveillance
Responsable de la bibliothèque/médiathèque
Responsable du site web
Administrateur/trice
Responsable de la logistique et de la sécurité
Responsable des systèmes informatiques
Responsable marketing, promotion et recherche de fonds
Responsable des relations médias

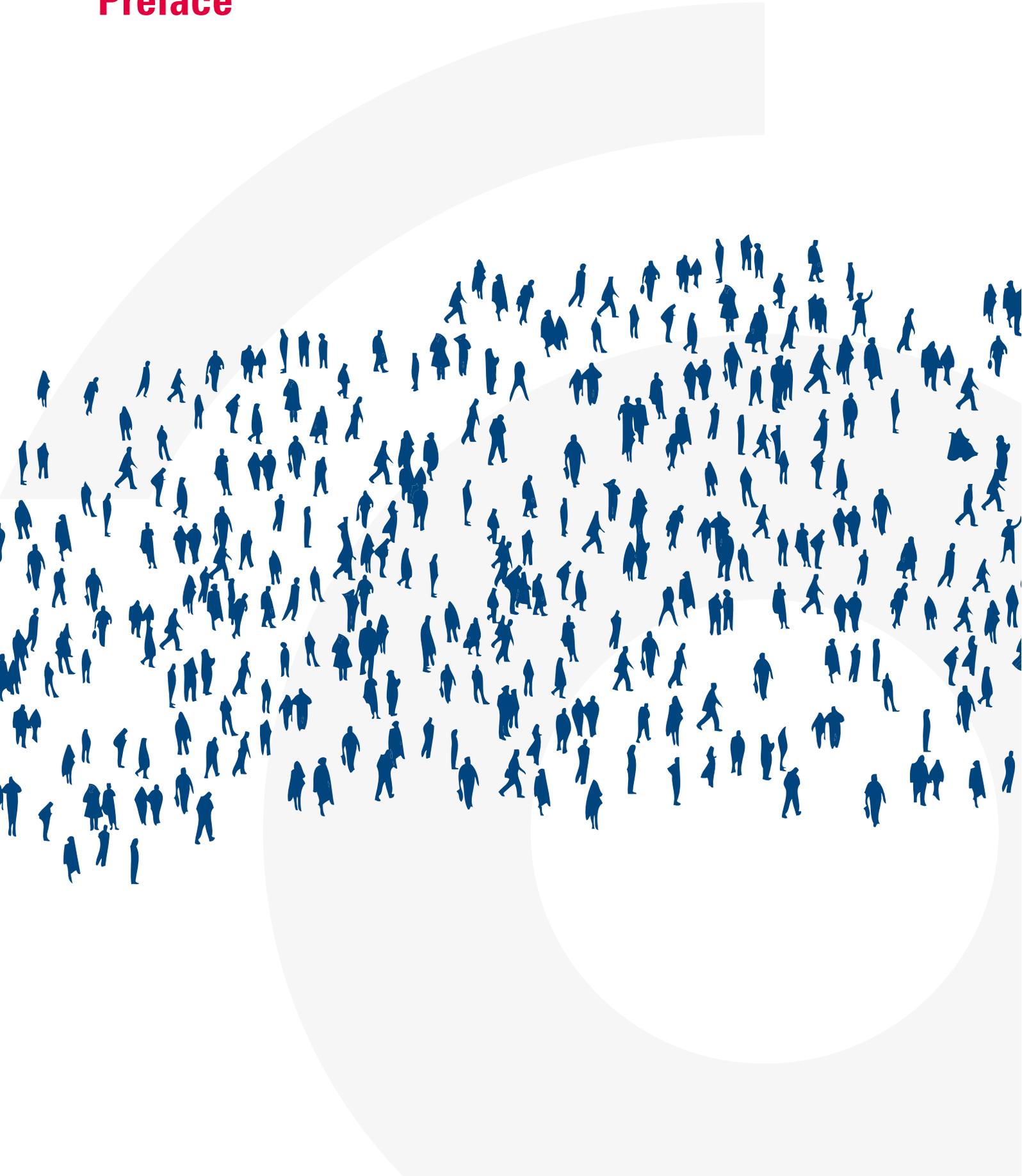
SUISSE

Directeur/directrice	17
Conservateur/conservatrice	19
Responsable de l'inventaire et de la documentation des objets	21
Photographe	23
Régisseur/régisseuse d'œuvres	25
Conservateur-restaurateur/conservatrice-restauratrice	27
Préparateur/préparatrice	29
Technicien/technicienne de musée	31
Responsable du centre de documentation	33
Commissaire d'exposition	35
Scénographe d'exposition	37
Responsable de la médiation culturelle au musée	39
Médiateur culturel/médiatrice culturelle au musée	41
Responsable de l'accueil et de la surveillance	43
Agent(e) d'accueil et de surveillance	45
Responsable de la bibliothèque/ médiathèque	47
Responsable du site web	49
Administrateur/administratrice	51
Responsable de la logistique et de la sécurité	53
Responsable des systèmes informatiques	55
Responsable de la promotion et marketing	57
Responsable des relations médias/de la communication	59

Annexes

La formation en muséologie en Suisse	62
Associations professionnelles en Suisse	62
Bibliographie sélective	63

Préface



Le Référentiel européen des professions muséales

C'est à Pesaro, le 19 mars 2005, que commença l'aventure qui nous vaut aujourd'hui la publication dans de nombreux pays du Référentiel européen des professions muséales et de ses variantes nationales. Consacrée à la présentation et à la discussion d'un projet de Charte nationale des professions muséales*, l'Assemblée générale d'ICOM Italie avait invité les présidents des comités allemands, français et suisses ainsi que la présidente de l'ICTOP, pour partager leurs expériences à propos de la valorisation, de la formation et de la reconnaissance des professions. S'interrogeant avec leurs collègues italiens sur les définitions des profils professionnels au sein des musées, par exemple pour savoir si les termes registrar ou régisseur recouvraient les mêmes fonctions dans tous les pays, ils décidèrent d'initier une réflexion à l'échelle européenne sur le sujet. Ainsi est né le souhait de créer un référentiel européen des professions actuellement présentes dans les musées.

Le 1^{er} juin 2006, une première rencontre nous réunit à l'Institut National du Patrimoine à Paris. Elisabeth Caillet, Dominique Ferriot, Geneviève Gallot, (ICOM France), Alberto Garlandini, Daniele Jalla, (ICOM Italie) Marie Claude Morand, Margrit Wick-Werder (ICOM Suisse) et moi-même pour l'ICTOP. La direction du projet me fut confiée. L'enthousiasme de la première rencontre ne s'est pas démenti par la suite et plusieurs collaborateurs rejoignirent l'équipe de départ: Marie-Clarté O'Neil (France), Luigi Di Corato, Silvia Mascheroni, Salvatore Sutura, Anna Maria Visser (Italie), David Vuillaume, Filippo Rampazzi (Suisse). Le travail fut intense tout au long des quatre rencontres suivantes: Berlin, novembre 2006, Milan, mars 2007, Bâle, mai 2007 et à nouveau Berlin en novembre 2007 pour la version finale après que le Référentiel ait été officiellement présenté dans le cadre de la Conférence mondiale de l'ICOM en août 2007 à Vienne par Alberto Garlandini et Marie Claude Morand.

Le Référentiel européen des professions muséales suscite depuis lors un vif intérêt, comme l'a démontré une rencontre organisée à Paris en juin 2008 avec les représentants de plusieurs comités nationaux ICOM, d'Europe et du Brésil. Cependant les spécificités nationales, en terme de dénominations et de cursus de formation, notamment, nous ont conduits à recommander aux comités nationaux qui le souhaitent de publier le Référentiel européen avec leurs variantes nationales, ceci afin de valoriser à la fois la communauté des fonctions recensées et la diversité des cultures. Dès l'origine, le groupe de travail s'en était fait un objectif prioritaire. En effet, il s'agit, tout en faisant avancer la discussion sur la professionnalisation au niveau européen et en tenant compte des nouveaux diplômes délivrés par les universités suite à la Réforme de Bologne, de coller au plus près du terrain et de fournir un outil vraiment utile dans la pratique.

En octobre 2008, lors d'une conférence nationale, ICOM Portugal accepte la publication de la version européenne, tant pour susciter une discussion nationale qu'en vue d'utiliser ce document comme outil de négociation avec les instances politiques. En novembre, ICOM Suisse présente le Référentiel européen et une première rédaction de la variante nationale lors d'un séminaire ouvert à toute la communauté muséale suisse. En même temps la version allemande a été publiée par le Deutscher Museumsbund en collaboration de ICOM Allemagne et ICTOP**. Une traduction lettonne et serbe ont été réalisées en 2009. Le comité d'ICOM France désire cependant effectuer une consultation plus large auprès de ses membres avant de publier le texte. ICOM Suisse publie la présente version (comparée bilingue européenne/suisse, en français et en allemand) dont je salue la qualité et à laquelle je souhaite le succès qu'elle mérite.

Angelika Ruge

Présidente d'ICTOP – Comité de l'ICOM pour la formation du personnel

Présidente du groupe de travail du *Référentiel européen*

* Publiée en 2006 sous le titre *Carta nazionale delle professioni museali*, a cura di A. Garlandini, Milano.

** *Museumsberufe – eine europäische Empfehlung*, Hg. v. Deutscher Museumsbund e.V., Berlin, gemeinsam mit ICOM Deutschland und ICTOP – International Committee for the Training of Personnel, November 2008

Comprendre et développer le musée à travers le référentiel des professions

Un miroir de l'évolution du musée

Les professions muséales se définissent et s'organisent par rapport aux missions et aux divers rôles qu'assument les musées dans la société. Comme le poids respectif de ces missions et rôles varie dans le temps et l'espace, les professions muséales sont en constante mutation. Ainsi, des quatre ou cinq profils professionnels que l'on rencontrait généralement dans les musées des années 1950 (directeur, conservateur, restaurateur, documentaliste, gardien-concierge), est-on passé, après le boom des musées qui, dès les années 1970, a pratiquement triplé leur nombre, à plus de quinze professions à la fin du 20^{ème} siècle. La plupart de ces nouvelles professions indique à la fois le développement des unités scientifiques liées à une gestion des collections toujours mieux organisée et techniquement plus sophistiquée (chargés d'inventaire, techniciens de collections, photographes), le souci d'administrer une institution en pleine expansion (administrateur, responsables de personnel) et surtout la place prépondérante accordée au secteur des expositions temporaires, véritable locomotive de la reconnaissance publique de l'institution comme acteur culturel de premier plan (scénographes, commissaires d'expositions, chargés de communication etc. ...)

Il n'est donc pas étonnant qu'en ce début du 21^{ème} siècle, le panel des professions muséales se soit encore enrichi. En effet, non seulement le trend des expositions temporaires s'est accentué, donnant naissance par exemple à une profession spécialisée dans la gestion des prêts (le registrar), mais surtout, l'interface avec le public s'est beaucoup élargie, permettant la mise sur pied dans beaucoup de musées d'un domaine professionnel spécialisé dans l'éducation, la pédagogie et la relation aux divers publics que l'on reconnaît sous le terme de médiation culturelle. Parallèlement, la gestion administrative, les ressources humaines, les questions de logistique et de sécurité, la promotion, le marketing et la recherche de fonds ont introduit dans le musée des métiers à forte connotation managériale, dont les formations de base n'ont presque rien en commun avec celles des professions traditionnelles liées à l'analyse et à la conservation du patrimoine.

Ainsi, le musée du 21^{ème} siècle, devenu une véritable entreprise culturelle, abrite désormais un milieu professionnel fort diversifié dont il importe de faire reconnaître l'émergence tout en le structurant pour ne pas désarticuler l'institution. C'est la double ambition de ce référentiel. Il veut aussi apporter sa contribution au besoin de clarification des formations et des profils professionnels né de la croissante mobilité offerte par le nouveau cadre politique de l'Union européenne conjuguée à l'harmonisation des formations académiques issue des accords de Bologne.

Un outil pour valoriser les métiers du musée et la muséologie

Elaboré suite à la préoccupation commune de plusieurs comités ICOM européens comme l'a souligné Angelika Ruge dans son propos liminaire, le Référentiel européen des professions muséales, duquel dérive notre référentiel national, est donc bien plus qu'un état des lieux raisonné de la situation actuelle de l'institution musée, de sa complexité réjouissante et de ses potentialités. Il est surtout un effort commun pour définir de manière coordonnée l'essentiel des fonctions que recouvrent les intitulés de ces diverses professions, afin de rendre conscients les musées et les diverses autorités de tutelle qui administrent les musées de l'importance fondamentale, pour la qualité et le succès de leur musée, d'engager des professionnels spécifiquement formés à la muséologie pour chacun des domaines d'activité présents dans l'institution.

En effet, force est de constater que le développement fulgurant des nouvelles orientations du musée dans le domaine de la médiation, de l'exposition et de la gestion contemporaine de grandes institutions n'a pas généré que des bénéfiques. D'un côté, la mise en vedette du musée, le prestige de certaines institutions aux collections de renommée internationale, l'attrait exercé sur le public par de nombreuses expositions et leurs retombées médiatiques et économiques ont incité plus d'une autorité de tutelle à percevoir le musée comme un enjeu économique-politique et préféré une gestion inspirée des entreprises lucratives. Avec un penchant à les confier à de grands administrateurs ou à des personnalités culturelles sans ancrage professionnel dans le monde des musées, à demander toujours plus d'activités à forte rente d'image impliquant de nombreux métiers non liés traditionnellement à la gestion du patrimoine, voire à privatiser certains secteurs, mandatés à des entreprises culturelles fluctuantes, sans lien organique avec l'institution.

De l'autre côté, la multiplication des musées dans les moyennes et petites agglomérations gérés, la plupart du temps, par des bénévoles, passionnés mais sans formation spécifique en muséologie, a accrédité l'idée que l'on peut facilement faire vivre un musée sans faire appel aux professionnels de la branche.

Cette double situation a conduit le groupe de travail international qui s'est occupé de la rédaction du Référentiel à centrer son attention moins sur la description détaillée des multiples tâches que chaque profession muséale est appelée à remplir, mais plutôt sur la nécessité de remettre au centre de toutes ces professions, quelles qu'elles soient, la formation ou une expérience en muséologie. Une formation qui a toujours paru évidente pour le conservateur mais qui est aussi nécessaire au responsable du marketing, par exemple, sans parler des secteurs de services au public. La muséologie est centrale pour tout professionnel de musée, car elle permet seule de cerner exactement ce qu'est une institution muséale, quelle sont ses missions, ses rôles, sa déontologie, ses enjeux de société, sa culture d'entreprise et sa «philosophie», outre de se familiariser avec les divers secteurs plus techniques du travail en musée.

Cette branche, méconnue et encore mal définie des sciences humaines, qu'est la muséologie s'occupe bien sûr de l'étude théorique du phénomène de la «muséalité», c'est-à-dire «des rapports particuliers que l'être humain entretient avec les choses qu'il collectionne, prépare et expose, non pas pour leur valeur d'usage mais pour leur valeur symbolique, esthétique, de mémoire et de reconnaissance»* mais aussi de l'étude des compétences, des pratiques et des techniques nécessaires à la réalisation et à la gestion d'un musée. Longtemps l'objet d'une transmission des savoirs quasi confidentielle à l'intérieur des institutions muséales, la muséologie est aujourd'hui enseignée dans de nombreuses filières académiques ou institutionnelles, au point qu'ICOM Suisse a récemment (2008) introduit un label de qualité pour les distinguer. La multiplication de ces filières est réjouissante pour la mise en valeur de nos professions, mais la plupart sont peu accessibles aux professionnels déjà engagés dans un musée, ainsi qu'aux petites institutions ne bénéficiant pas d'un budget formation adéquat. Depuis les années 1980, l'Association des Musées suisses, remplacée dès 2005 par ICOM Suisse, offre aux professionnels en emploi un cours de base très bien fréquenté et dont la réputation de qualité a franchi nos frontières.

Si, aujourd'hui, grâce à la notoriété de l'institution musée, grâce aux formations mises en place, les obstacles à la professionnalisation des métiers de musée diminuent, il reste un palier important à franchir pour que nos métiers soient pleinement reconnus du public comme des autorités. Or, l'officialisation de nos professions, à l'échelon national comme international, nécessite non seulement que les musées s'accordent sur les profils requis mais qu'ils mettent tout en oeuvre pour les respecter et les faire respecter. En éditant la version nationale du Référentiel européen des professions muséales, ICOM Suisse, dont la mission principale est d'être la voix des professionnels de musée en Suisse, s'engage résolument dans cette direction.

Marie Claude Morand

Présidente de la Commission Formation d'ICOM Suisse
Présidente d'ICOM Suisse de 2003 à 2009

* Martin Schärer, préface à Les professions du musée,
ICOM Suisse, Zurich 1994, p. 39.

En publiant en 1994 une petite brochure consacrée aux professions du musée, ICOM Suisse s'aventurait en terrain inconnu en Europe. Sa parution ne manqua donc pas de susciter des réactions contradictoires. Les milieux muséaux suisses qualifièrent la publication d'irréaliste et de simple exercice scolaire, en arguant du fait que chaque musée avait sa propre structure, qui ne correspondait nullement aux 15 professions décrites. À l'étranger, la publication fut au contraire accueillie par un concert de louanges, et les services d'orientation professionnelle s'arrachèrent bientôt ses copies. Lorsqu'au bout de quelques années seulement le titre fut épuisé, de nombreuses voix s'élevèrent pour demander sa réimpression. Des responsables de musée avaient en effet remarqué que les profils étaient des instruments utiles pour décrire des postes à pourvoir et pour rédiger des cahiers des charges.

En 2001, je fus mandatée par ICOM Suisse pour rédiger une nouvelle version des «Professions du musée». La déclaration de Bologne de 1999 et les modifications importantes en matière de formation qui s'ensuivirent ralentirent, entre autres facteurs, l'avancement du projet et permirent la rédaction d'un référentiel européen, sur la base duquel j'entrepris de rédiger les nouveaux profils professionnels.

«Le portrait des professions du musée que nous vous proposons ne correspond ni à une institution précise ni au musée en tant qu'entité abstraite. C'est un modèle, un instrument destiné avant tout aux responsables pour faire valoir leurs besoins en personnel auprès des autorités compétentes, définir les expériences et les cahiers des charges de leurs collaborateurs et organiser le travail au sein de leur institution. Chaque profil étant présenté de manière relativement exhaustive, il devra être adapté de cas en cas dans la pratique.»

Cette déclaration, tirée de l'édition de 1994, reste valable.

Aujourd'hui comme en 1994*, plus de la moitié des musées suisses ont moins de deux collaborateurs, et seulement huit pour cent des musées occupent plus de dix collaborateurs. Dans le plupart des musées, les collaborateurs – salariés et bénévoles – continuent à remplir plusieurs fonctions, souvent sans formation particulière.

Et pourtant, le monde des professions muséales et des formations en lien à beaucoup évolué depuis 1994. Après les restaurateurs, les médiateurs culturels et les préparateurs, ce sont à présent les techniciens de musée et les régisseurs d'œuvre qui se sont organisés en formulant des standards pour la formation et pour la pratique du métier. Avec la réorganisation des études supérieures (Modèle de Bologne), de nouvelles formations en lien avec les professions muséales se sont ouvertes, alors que la formation en muséologie, qui est une base indispensable pour de nombreuses professions muséales, n'a pas encore bien pris son essor. La professionnalisation et la spécialisation vont bien entendu continuer à se développer, entraînant une modification des profils. Les profils présentés dans cette brochure ne doivent donc pas être perçus comme des modèles absolus, mais bien plutôt comme des indicateurs permettant de réaliser un travail muséal de qualité, allant dans le sens du Code de déontologie formulé par ICOM.

Je tiens enfin à remercier tous les collègues qui m'ont fourni les informations et le soutien nécessaires à la rédaction de cette publication, en particulier Cornelia Meyer et Franziska Rüttimann (Muséologues suisses), Katrin Leuenberg, Jürg Stauffer et Rainer Wolfenberger (photographe), Martin Furler Bassand (swissregistrars), Aurélie Rogalla von Bieberstein (Association Suisse de Conservation et Restauration SCR), Martin Troxler (Fédération Suisse des Préparatrices et Préparateurs en Sciences Naturelles FSPSN), Marcel Sax (IG Museumstechniker), Franziska Dürr, Kristen Erdmann et Nicole Grieve-Zellweger (mediamus), Katharina Katz (systèmes informatiques/site web). Je remercie également Marie Claude Morand pour sa collaboration critique et créative, Markus Wick pour son soutien, Burkard von Roda et David Vuillaume pour le lectorat, le Bureau d'ICOM Suisse et les membres de la Commission Formation pour leur confiance.

Margrit Wick-Werder

Rédactrice du *Référentiel suisse des professions muséales*

* *Professions de musées*, ICOM Suisse, Zurich 1994, p. 43

Introduction

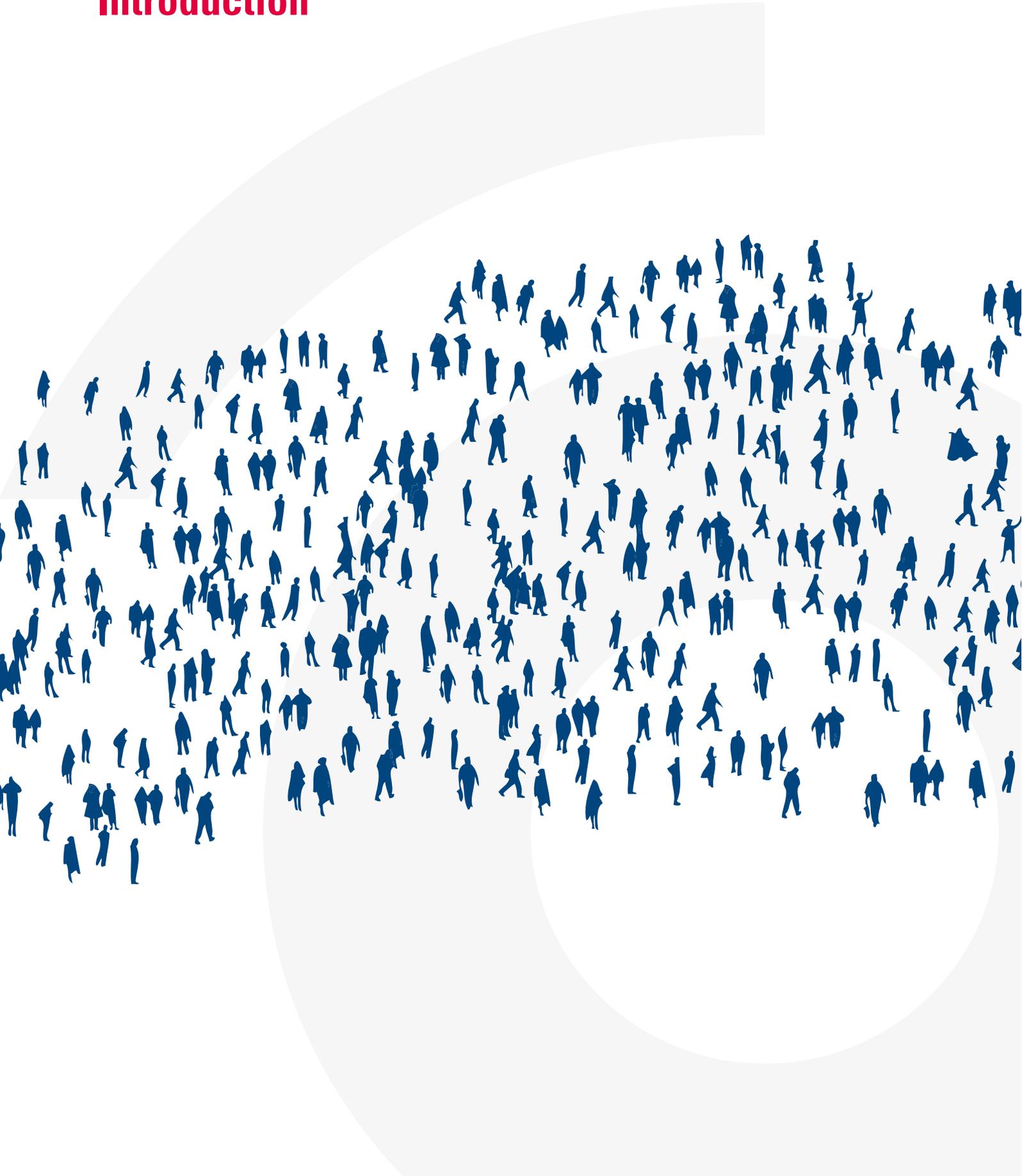
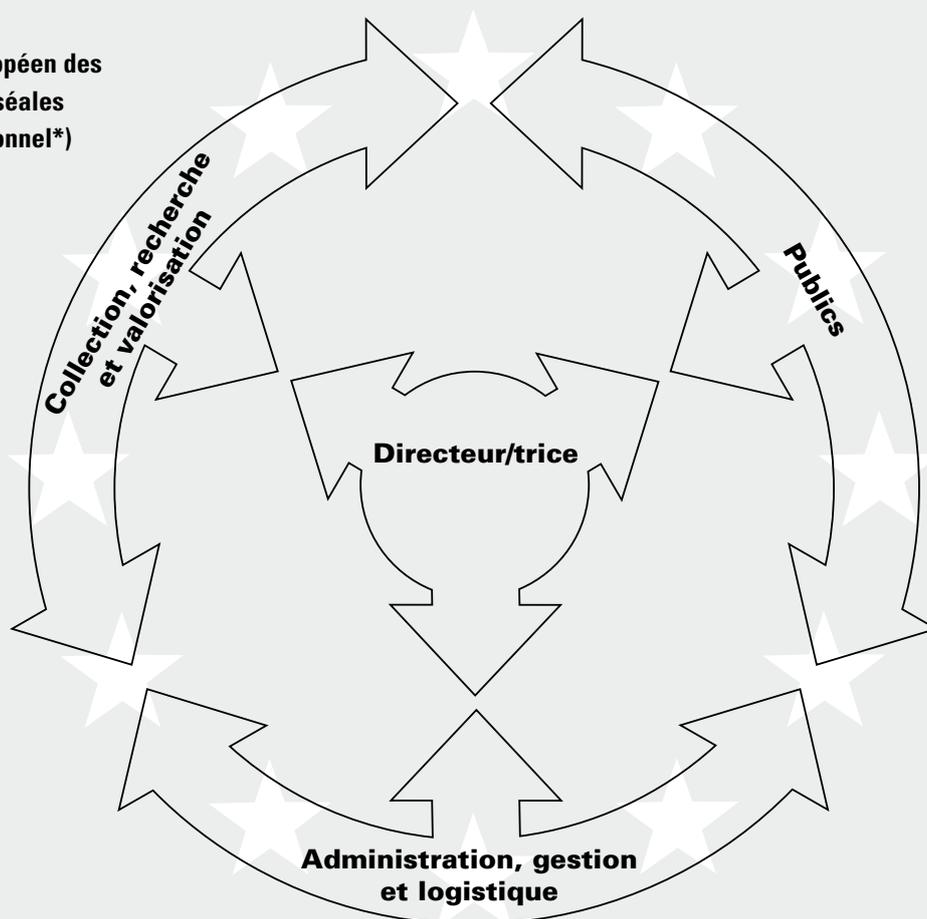


Schéma comparatif des professions muséales en Europe et en Suisse

Le *Référentiel européen des professions muséales* décrit 20 professions ou fonctions muséales. Il s'articule autour de trois pôles: «Collections, recherche et valorisation»; «Publics» et «Administration, gestion et logistique». Le schéma ci-dessous

démontre combien la mise en réseau et la collaboration sont essentielles au bon fonctionnement du musée. Par ailleurs, l'approche du Référentiel est clairement non-hiérarchique.

Référentiel européen des professions muséales (Schéma fonctionnel*)



Collection, recherche et valorisation

Conservateur/trice
 Responsable des inventaires
 Régisseur d'œuvres
 Restaurateur/trice
 Assistant/e de collection
 Responsable du centre de documentation
 Commissaire d'exposition
 Scénographe d'exposition

Publics

Responsable de la médiation et du service éducatif
 Médiateur/trice
 Responsable service de l'accueil et de la surveillance
 Agent d'accueil et de la surveillance
 Responsable de la bibliothèque/médiathèque
 Responsable du site web

Administration, gestion et logistique

Administrateur/trice
 Responsable de la logistique et de la sécurité
 Responsable des systèmes informatiques
 Responsable marketing, promotion et recherche de fonds
 Responsable des relations médias

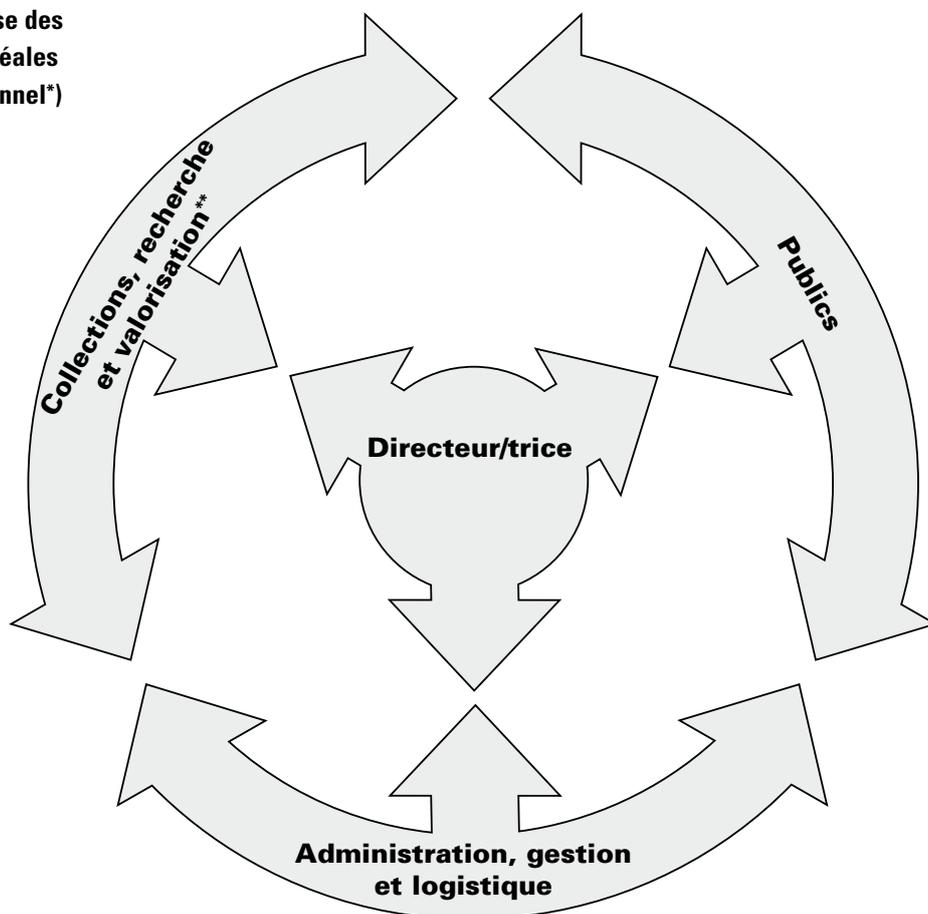
* Ce schéma décrit des relations fonctionnelles et ne donne pas un organigramme hiérarchique.

Source: «Référentiel européen des professions muséales», ICOM, ICTOP, 2008

Le schéma européen des fonctions muséales a été repris pour la version suisse. Certains profils suisses sont cependant différents des profils européens. C'est pourquoi dans la version suisse, les dénominations usuelles nationales ont été respectées. Par ailleurs, la version suisse compte des ajouts et des fusions.

Deux professions – préparateur/préparatrice et photographe – ont été rajoutées tandis que deux profils européens – responsable des inventaires et responsable du centre de documentation – ont été fusionnés en un seul. Le sponsoring et la recherche de fonds sont attribués aux tâches du directeur/ de la directrice.

Référentiel suisse des professions muséales (Schéma fonctionnel*)



Collections, recherche et valorisation

- Conservateur/conservatrice
- Responsable de l'inventaire et de la documentation des objets
- Photographe
- Régisseur/régisseuse d'œuvres
- Conservateur-restaurateur/conservatrice-restauratrice
- Préparateur/préparatrice
- Technicien/technicienne de musée
- Commissaire d'exposition
- Scénographe d'exposition

Publics

- Responsable de la médiation culturelle au musée
- Médiateur culturel/médiatrice culturelle au musée
- Responsable de l'accueil et de la surveillance
- Agent(e) d'accueil et de surveillance
- Responsable de la bibliothèque/médiathèque
- Responsable du site web

Administration

- Administrateur/administratrice
- Responsable de la logistique et de la sécurité
- Responsable des systèmes informatiques
- Responsable de la promotion
- Responsable des relations médias/ de la communication

* Ce schéma décrit des relations fonctionnelles et ne donne pas un organigramme hiérarchique.

Source: «Référentiel européen des professions muséales», ICOM, ICTOP, 2008

** Le terme „valorisation“ évoque les fonctions de traitement et d'exposition des collections qui participent de leur mise en valeur. Il n'apparaît plus dans la version européenne.

Remarque préliminaire concernant les profils professionnels

Profils

■ Les profils formulés et validés par les professions muséales organisées en associations ont été repris quant à leur contenu. Ils ont cependant été reformulés, voire raccourcis, ou, comme c'est le cas pour la conservation-restauration, adaptés aux besoins spécifiques des musées.

■ Plusieurs professions, par exemple celle de responsable de la bibliothèque/médiathèque, responsable du site web ou toutes les professions administratives, ne sont pas spécifiques au monde muséal. L'accent a été mis dans ces cas sur les tâches spécifiques au musées.

■ Certains recouvrements entre les fonctions de différents profils ont été délibérément conservés (cf. «régisseur/régisseuse d'œuvres» et «responsable de l'inventaire et de la documentation»).

■ Le domaine des ressources humaines est organisé de manière très diverses selon les institutions. Nous avons renoncé à lui octroyer un profil professionnel. Ceci dit c'est en principe le directeur/la directrice du musée qui est responsable des questions de personnel et de formation et l'administrateur/administratrice qui met en œuvre les mesures nécessaires au fonctionnement de la politique du personnel.

Formation

■ Sous la rubrique «Formation» on a renoncé, à quelques exceptions près, à énumérer des offres et des lieux de formation concrets. La raison en est que les offres des Universités, des Hautes écoles et des instituts privés sont trop nombreuses, variées et sujettes à changement.

Les liens suivants offrent cependant une orientation de base:

- www.berufsberatung.ch
- www.fachhochschulen.net
- Sites web des Universités et des Hautes écoles
- Sites web des associations professionnelles

■ Les standards de formation ainsi que la nomenclature des diplômes (Bachelor, Master) suivent les nouvelles normes en vigueur. Une licence correspond à un Master. Il va de soi que les des diplômes plus anciens de même niveau conservent toute leur validité.

■ Des connaissances en langues étrangères sont une condition indispensable pour toutes les charges responsables.

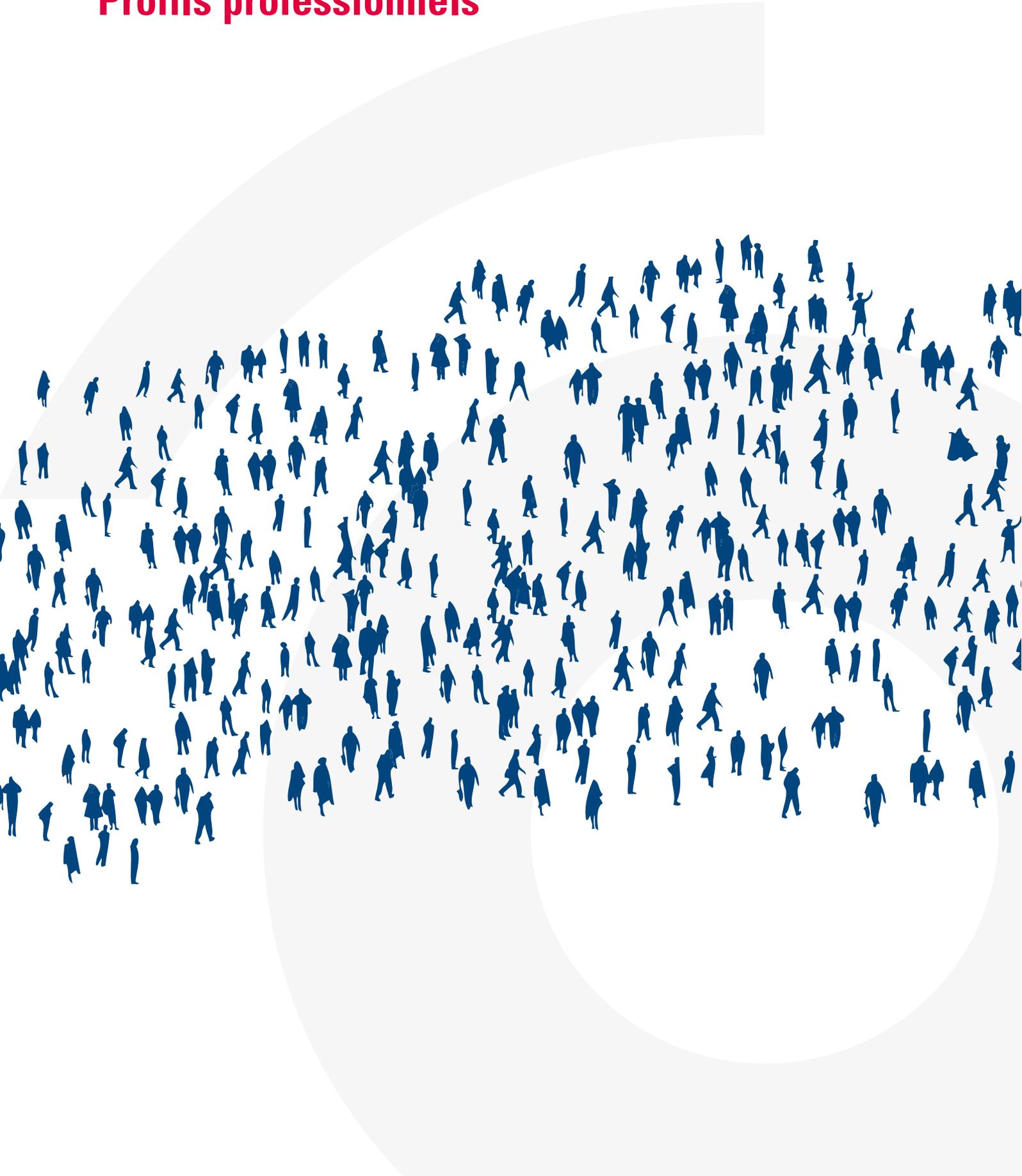
Expériences complémentaires

Comme dans la version européenne, les profils professionnels de la présente édition se concentrent sur les critères essentiels de formation de base et continue. D'autres qualifications, notamment physiques ou psychologiques, ne sont pas indiquées. Ces critères peuvent donc servir de base à des guides en orientation professionnelle ou à des profils de poste mais ils doivent être adaptés et complétés en conséquence.

En plus des qualifications essentielles indiquées dans les profils, les critères de base suivants doivent être évidemment réalisés:

- Connaissance d'au moins une langue étrangère, en particulier l'allemand et l'anglais
- Disposition à suivre une formation continue spécifique ou en muséologie générale
- Esprit d'équipe (le travail au musée est toujours un travail d'équipe)

Profils professionnels



Directeur/trice

Définition

Le directeur/la directrice est responsable du musée, dans le cadre des Fonctions qui lui sont assignées par sa tutelle et/ou par son conseil d'administration. Il/Elle définit les options stratégiques pour le rayonnement et le développement de son institution. Il/Elle est le/la responsable des collections et de la qualité des activités et des services du musée.

Il/Elle a une triple fonction d'orientation et de contrôle

- **Scientifique** il/elle définit et suit les activités liées aux collections et à leur enrichissement; il/elle veille et contribue à la conservation, à l'étude, à la sécurité et à la mise en valeur des collections. Il/Elle fixe les orientations de recherche de l'établissement.
- **Culturelle** il/elle définit le programme général des activités liées à la présentation des expositions permanentes et temporaires et favorise l'accès au musée et à ses services des publics.
- **Managériale** il/elle dirige les différents services du musée, a la responsabilité de la gestion des ressources humaines, techniques et financières. Il/Elle assure les relations avec les autorités de tutelle. Il/Elle représente le musée auprès des différentes institutions et des partenaires, publics et privés. Il/Elle assure l'évaluation régulière des activités du musée.

Formation initiale

Titre universitaire de deuxième cycle au moins dans l'une des spécialités scientifiques liées aux collections du musée, et formation ou compétence certifiée en muséologie et en management.

Expérience complémentaire

Plusieurs années dans un musée ou une institution privée ou publique similaire.

Remarques

Il est nécessaire que le directeur/la directrice dispose de compétences de haut niveau scientifique. Il est souhaitable qu'il/elle ait exercé les fonctions de conservateur/de conservatrice de musée.

Direktor/Direktorin

Directeur/directrice

Le directeur/la directrice dirige le musée en accord avec le «Code de déontologie professionnelle» du Conseil international des musées (ICOM) et dans le cadre des fonctions qui lui sont assignées par sa tutelle et/ou par son conseil d'administration. Il/Elle définit les options stratégiques pour le rayonnement et le développement de son institution. Il/Elle est le/la responsable des collections et de la qualité des activités et des services du musée. Il/elle représente le musée à l'extérieur. Selon la taille du musée, il/elle s'occupe également d'un département et en assume toutes les fonctions (cf. conservateur/conservatrice).

Fonctions

Le directeur/la directrice une triple fonction d'orientation et de contrôle:

Domaine scientifique

Le directeur/la directrice

- définit et suit les activités liées aux collections et à leur enrichissement
- veille et contribue à la conservation, à l'étude, à la sécurité et à la mise en valeur des collections
- fixe les orientations de recherche de l'établissement

Domaine culturel

Le directeur/la directrice

- définit le programme général des activités liées à la présentation des expositions permanentes et temporaires
- assure et favorise l'accès des publics au musée et à ses services

Domaine managérial

Le directeur/la directrice

- dirige les différents services du musée
- a la responsabilité de la gestion des ressources humaines, techniques et financières
- assure les relations avec les autorités de tutelle
- représente le musée auprès des différentes institutions et des partenaires, publics et privés
- est responsable du sponsoring et de la recherche de fonds
- assure l'évaluation régulière des activités du musée

Formation

- Titre universitaire de deuxième cycle, Master, au moins dans l'une des spécialités scientifiques liées aux collections du musée
- Formation ou compétence certifiée en muséologie et en management

Expériences complémentaires

- Expérience de plusieurs années dans un musée ou dans une institution privée ou publique similaire
- Expérience en conduite de personnel

Remarques

Il est nécessaire que le directeur/la directrice dispose de compétences de haut niveau scientifique. Il est souhaitable qu'il/elle ait exercé les fonctions de conservateur/de conservatrice de musée.

Conservateur/trice

Définition

Le conservateur/la conservatrice est, sous l'autorité du directeur/de la directrice, responsable des collections qui lui sont confiées.

Ses fonctions se développent selon cinq axes: la conservation, l'enrichissement, l'étude, la valorisation et la gestion des collections du musée.

- **Conserver** il/elle établit, contrôle et met en œuvre le programme de stockage et d'inventaire ; il/elle supervise la conservation et la restauration des collections ainsi que la documentation afférente.
- **Enrichir** il/elle propose au directeur un plan d'enrichissement des collections.
- **Etudier** il/elle étudie les collections, définit et mène les projets de recherche, et veille à la mise en place de la documentation sur les collections et les expositions.
- **Valoriser** il/elle participe à la conception et à la réalisation des expositions permanentes et temporaires, des publications scientifiques et des activités en direction des publics.
- **Gérer** sous l'autorité du directeur/de la directrice, il/elle gère le budget et le personnel qui lui sont confiés.

Formation initiale

Titre universitaire de deuxième cycle dans l'une des spécialités scientifiques liées aux collections du musée, et formation ou compétence certifiée en muséologie.

Remarque

En l'absence du directeur/de la directrice, les collections sont placées sous la responsabilité propre du conservateur/de la conservatrice.

Conservateur/ conservatrice

Définition

Le conservateur/la conservatrice est, sous l'autorité du directeur/de la directrice, responsable des collections qui lui sont confiées. Il/Elle dirige un département, un ensemble de collections ou un projet dans le respect du «Code de déontologie professionnelle» du Conseil international des musées (ICOM). Ses fonctions se développent selon cinq axes: l'acquisition, la conservation, l'étude, la valorisation et la gestion des collections du musée.

Fonctions

Acquisition

Le conservateur/la conservatrice

- propose au directeur/à la directrice un plan d'enrichissement des collections et d'inventaire
- met en œuvre les procédures liées aux achats, dons, legs, dépôts etc. et en organise l'inventaire

Conservation

Le conservateur/la conservatrice

- établit, contrôle et met en œuvre, en collaboration avec les autres services concernés du musée, le programme de stockage
- supervise la conservation et la restauration des collections ainsi que la documentation afférente

Etude

Le conservateur/la conservatrice

- étudie les collections, définit et mène les projets de recherche
- veille à la mise en place de la documentation sur les collections et les expositions

Valorisation

Le conservateur/la conservatrice

- participe à la conception et à la réalisation des expositions permanentes et temporaires, des publications scientifiques et des activités en direction des publics

Gestion

Le conservateur/la conservatrice

- gère sous l'autorité du directeur/de la directrice le budget et le personnel qui lui sont confiés

Formation

- Titre universitaire de deuxième cycle, Master, dans l'un des domaines scientifiques liés aux collections du musée
- Formation complémentaire ou compétence certifiée en muséologie

Expériences complémentaires

- Connaissance de base des matériaux et des techniques de fabrication des objets qui sont sous sa responsabilité
- Connaissances de base en conservation et/ou en préparation des objets

Remarque

En l'absence du directeur/de la directrice, les collections sont placées sous la responsabilité propre du conservateur/de la conservatrice.

Responsable des inventaires

Définition

Le/La responsable des inventaires assure l'inventaire des collections.

- Il/Elle a la responsabilité du recensement ou du récolement périodique des collections exposées ou en dépôts.
- Il/Elle participe à la documentation des collections et à la constitution des bases de données les concernant ainsi qu'aux publications scientifiques.

Formation initiale

Titre universitaire de premier cycle avec une spécialisation liée aux collections dont il/elle a la charge. Connaissances en méthodologie de l'inventaire et maîtrise des outils informatiques.

Responsable de l'inventaire et de la documentation des objets

Définition

Le/La responsable de l'inventaire et de la documentation des objets assure l'inventaire et la documentation des objets des collections.

Fonctions

Le/La responsable de l'inventaire et de la documentation des objets

- met en œuvre – sous la direction du conservateur/de la conservatrice – tous les travaux relatifs à l'inventaire, à savoir:
 - l'enregistrement et la gestion des données relatives aux objets selon les standards en vigueur
 - le contrôle des modalités d'achat et de prise en charge des objets
 - l'organisation et le suivi de tous les documents relatifs aux objets, comme les dossiers d'acquisition, la documentation juridique, la documentation scientifique, les rapports et les analyses de restauration et/ou de préparation
 - la coordination et la mise à jour des données permettant de localiser les objets, sur la base des informations transmises par le technicien/la technicienne de musée
 - la rédaction des contrats de prêt, le contrôle et la coordination de la durée des prêts, éventuellement en collaboration avec le régisseur/la régisseuse
 - en collaboration avec le régisseur/la régisseuse et/ou le/la responsable de la bibliothèque/médiathèque, il/elle garantit le respect des droits d'auteur et de reproduction relatifs aux collections dont il/elle a la charge
 - la collaboration avec des services d'information et des banques de données externes pour l'échange d'informations en ligne
- développe, en collaboration avec le responsable des systèmes informatiques des outils pour l'indexation et la saisie de données et vérifie leur mise à jour
- procède régulièrement à l'inventaire et au contrôle des collections exposées ou conservées dans les dépôts

- participe à l'étude scientifique des objets, contribue à la documentation des collections, au développement de standards, de bases de données et de publications scientifiques
- est, le cas échéant, responsable de la photothèque (cf. photographe)

Formation

- Titre universitaire de premier cycle, Bachelor, avec une spécialisation dans les domaines scientifiques liés aux collections dont il/elle a la charge
- Formation complémentaire ou connaissances en méthodologie de l'inventaire et maîtrise des outils informatiques
- Formation ou connaissances en muséologie

Remarque

Dans certaines musées c'est le régisseur/la régisseuse qui gère l'inventaire et la documentation des objets.

La différence

Dans le Référentiel européen des professions muséales, la documentation des objets est répartie entre plusieurs profils. Pour ICOM Suisse, cette fonction documentaire va de paire avec celle de l'inventaire.



Photographe

Définition

Le/La photographe est responsable de la création, de l'étude, de la protection et, le cas échéant, de la gestion des prises de vue photographiques sur divers supports à des fins de documentation, d'exposition, de publication, de promotion et de services rendus à des tiers.

Fonctions

Le/La photographe

- crée des photographies d'objets fidèles à des fins de documentation et de recherche
- dans le respect des aspects documentaires et esthétiques, crée des images pour les expositions, les catalogues et le matériel promotionnel (affiches, cartons d'invitation, Internet), le cas échéant en collaboration avec les conservateurs/conservatrices chargé(e)s de collection et/ou d'exposition, les graphistes et les autres services du musée
- documente les expositions et, sur demande de la direction, les événements
- procure des reproductions et des scans pour des expositions, des publications, des interventions, des cours etc.
- sécurise et supervise la gestion et l'archivage de la base de données d'images numériques et analogiques selon les principes de la conservation-restauration.
- est responsable du respect des principes éthiques lors du traitement des images
- vérifie au mieux la qualité des reproductions d'images en amont de l'impression (épreuves de couleur, tirages d'épreuves)
- est, de cas en cas, également responsable de la gestion de la photothèque (voir responsable de l'inventaire et de la documentation des objets) et de la gestion des droits de reproduction et de copyright (voir régisseur/régisseuse d'œuvres)

Formation

Apprentissage ou Ecole professionnelle de photographe

Expériences complémentaires

- Expérience en photographie de studio
- Expérience en techniques de prise de vue analogique
- Maîtrise d'outils informatiques de traitement et d'archivage d'images
- Connaissance des caractéristiques et de la sensibilité des matériaux à photographier
- Connaissance en manipulation de photographies historiques*
- Connaissances de base en muséologie

Remarques

La formation de base actuelle en quatre ans sera probablement remplacée prochainement par une formation qui a pour prérequis une formation initiale en design. Elle aboutira à un examen professionnel fédéral supérieur de «Photodesigner diplômé(e)».

* p. ex. selon les recommandations de Memoriav (www.memoriav.ch) et de l'Institut suisse pour la conservation de la photographie (www.photoconservation.ch).

Régisseur d'œuvres

Définition

Le régisseur organise et gère, sous la responsabilité du conservateur/de la conservatrice, les mouvements d'objets en réserve ou en exposition, en collaborant avec les différents partenaires publics et privés, à l'intérieur comme à l'extérieur du musée.

- Il/Elle organise les transports des objets et veille à leur sécurité.
- Il/Elle prépare les contrats et s'assure des conditions d'assurance.
- Il/Elle veille à la mise en œuvre des prêts et tient à jour le registre des mouvements.

Formation initiale

Titre universitaire de premier cycle avec une spécialisation liée aux collections de musée.

Expérience complémentaire

Expériences professionnelles relatives à sa fonction.

Régisseur/régisseuse d'œuvres

Définition

Le régisseur/la régisseuse d'œuvres organise et gère, sous la direction du conservateur/de la conservatrice, les mouvements des objets lors d'opérations de prêt. Il/elle collabore avec différents partenaires publics ou privés, à l'intérieur comme à l'extérieur du musée. Il/elle est à la frontière entre les domaines de l'exposition, de la conservation et de l'administration.

Fonctions

Le régisseur/la régisseuse d'œuvres

- est responsable des opérations de prêt
- clarifie les conditions de prêt des objets
- contrôle l'entrée et la sortie de prêts
- conduit des protocoles de transmission et d'état des objets
- organise le transport des objets et surveille leur sécurité
- définit les conditions-cadre pour le service de transport des objets
- réalise des protocoles pour l'emballage, l'installation, le montage et la documentation d'œuvres
- il/elle veille au bon déroulement des procédures d'assurance pour le transport

Formation

- Titre universitaire de premier cycle, Bachelor, avec une spécialisation liée aux collections du musée
- Expérience complémentaire pratique dans un musée
- Formation en muséologie

Remarques

- Dans certains musées le régisseur/la régisseuse d'œuvres assume la fonction de responsable de l'inventaire et de la documentation. Le cas échéant il/elle gère les droits de reproduction des objets ainsi que les droits d'impression et de copyright.
- «swissregistrars» est l'organisation faîtière des régisseurs/régisseuses d'œuvre de Suisse (www.swissregistrars.ch)

La différence

En suisse, la fonction de régisseur/régisseuse d'œuvres est principalement liée aux musées et aux collections d'art. Dans ce type de musée, le régisseur/la régisseuse gère les opérations de prêt. Dans d'autres types de musée, d'autres collaborateurs et collaboratrices assument les fonctions de régisseur/régisseuse d'œuvres, comme p. ex. le/la responsable de l'inventaire ou le technicien/la technicienne de musée.

Restaurateur/trice

Définition

Le restaurateur/la restauratrice met en œuvre, en concertation avec le conservateur/la conservatrice, l'ensemble des activités relatives à la préservation, à la conservation préventive et à la restauration des collections du musée.

- Il/Elle établit le plan de restauration des collections et le cahier des charges des restaurations qu'il/elle souhaite faire engager.
- Il/Elle réalise, le cas échéant, les interventions décidées sur les objets.
- Il/Elle organise la maîtrise de l'environnement des collections, tant dans les réserves que pour leur exposition.

Formation initiale

Titre universitaire de deuxième cycle en restauration, ou titre équivalent.

Conservateur- restaurateur/ conservatrice- restauratrice

Définition

Le conservateur-restaurateur/la conservatrice-restauratrice est responsable de la préservation matérielle des collections de musée et il/elle collabore à leur documentation. En concertation avec le conservateur/la conservatrice, il/elle assume toutes les tâches liées à la préservation, à la conservation préventive et à la restauration des collections de musée. Lui/elle seul(e) est habilité(e) à mener des interventions physiques sur les objets et les œuvres d'art. Il/elle peut être secondé(e) par un collaborateur/une collaboratrice spécialisé(e) en conservation.*

Fonctions

Le conservateur-restaurateur/la conservatrice-restauratrice

- répertorie, examine, conserve, et, le cas échéant, restaure les collections en lien avec son domaine scientifique, en veillant au respect de leur authenticité documentaire, historique et esthétique et en respectant le principe de réversibilité. Il/elle établit la documentation en lien
- établit le plan de restauration des collections, présente les mesures de restauration au conservateur/à la conservatrice et organise les restaurations qui ont été validées
- en collaboration avec le technicien/la technicienne de musée, il/elle crée et met en œuvre des mesures de conservation préventive, en particulier des procédures visant à protéger les objets contre les causes de détérioration naturelles, les parasites, les facteurs climatiques, le rayonnement ainsi que les substances nocives. Il/elle prend également des mesures visant à prévenir les dommages causés par des actes de vandalisme, lors du transport ou durant l'exposition
- constate l'état des nouvelles acquisitions et détermine les mesures de conservation nécessaires à leur préservation
- évalue les conditions de prêt et de manipulation durant le transport, l'exposition et le dépôt
- collabore étroitement avec le conservateur/la conservatrice, avec le régisseur/la régisseuse d'œuvres, avec le technicien/la technicienne de musée, avec le/la responsable de la logistique et de la sécurité, le collaborateur/la collaboratrice en conservation ainsi qu'avec différents experts externes (p. ex. experts en sciences naturelles)

- se tient au courant des dernières découvertes relatives au vieillissement et à la détérioration des matériaux, au test et au développement de produits de conservation, aux procédés et techniques de conservation
- informe les collaborateurs concernés des dernières découvertes relatives aux techniques de conservation et aux méthodes d'analyse d'objets culturels

Formation

- Titre universitaire de deuxième cycle, Master, en conservation/restauration (p.ex. au Swiss Conservation-Restoration Campus), ou formation jugée équivalente (www.swiss-crc.ch; www.skr.ch).
- Formation continue dans tous les domaines théoriques et pratiques de la conservation-restauration.
- Connaissances de base en muséologie.

Remarques

- Le travail des conservateurs-restaurateurs/conservatrices-restauratrices des musées suisses s'oriente d'après les standards-métier et le code de déontologie professionnelle développés par l'Association suisse de conservation et restauration (SCR). En 2004, cette association a élaboré un mémento en allemand pour la «conservation et la restauration dans les musées et les collections».
- L'Association suisse de conservation et restauration (SCR) est l'organisation faîtière des conservateurs-restaurateurs/conservatrices-restauratrices (www.srk.ch)

La différence

«Conservateur-restaurateur/conservatrice-restauratrice» est la définition officielle en vigueur en Suisse.

* **Le collaborateur/la collaboratrice en conservation** est au bénéfice d'un «Bachelor en conservation». Ce diplôme autorise à la conservation sous la supervision d'un conservateur-restaurateur/d'une conservatrice restauratrice détenteur/détentrice d'un Master ou d'une formation jugée équivalente.



Préparateur/ préparatrice

Définition

Le préparateur/la préparatrice est responsable de la préservation de spécimens d'anatomie humaine ou de spécimens naturels, qu'il/elle documente, conserve, prépare et entrepose. Il/elle assume souvent la fonction de technicien/technicienne de musée.

Fonctions

Le préparateur/la préparatrice

- répertorie, contrôle, conserve, prépare et documente les collections en lien avec son domaine scientifique, en veillant au respect de leur authenticité documentaire, historique et esthétique
- est responsable de la conservation préventive des objets de collection et d'exposition
- développe des procédures visant à protéger les objets contre les détériorations liées à l'environnement, au climat, aux parasites, au rayonnement et aux substances nocives
- est responsable de la sécurisation, de la manipulation, de l'emballage et du transport de spécimens naturels
- se tient au courant des dernières découvertes en matière de vieillissement et de détérioration des matériaux
- vérifie, développe et adapte de nouveaux matériaux et procédés techniques et de nouvelles méthodes de conservation, de préparation et d'entreposage
- collabore avec les milieux scientifiques et avec des instituts et des centres de recherche externes

Formation

- Apprentissage de 3 ans comme préparateur/préparatrice dans l'un des domaines d'intervention (médecine, zoologie ou sciences de la terre)

ou

- Formation de 3 ans à temps complet à la Haute école professionnelle de Bochum («Höhere Berufsfachschule für präparations-technische Assistenten mit Fachhochschulreife», Allemagne)
- Formation de base ou connaissances en muséologie

Préparation option zoologie

Apprentissage conformément aux directives et au règlement de la Fédération suisse des préparateurs en sciences naturelles. En France il existe un Certificat d'aptitudes pédagogiques (C.A.P.) de taxidermie, cf. Syndicat des Naturalistes Taxidermistes de France SNTF (www.taxidermistes.com/formation)

Préparation option médecine

Apprentissage conformément aux directives de l'Association suisse des préparateurs en Anatomie - Pathologie. En France il existe des formations pour la thanatopraxie, qui sont la base pour la préparation en anatomie (<http://www.obseques-liberte.com/formations/organismes-formation-.html> ou http://www.study.com/formations_metiers/scientifique_chercheur/preparateur_anatomie.htm)

Préparation option sciences de la terre

Il n'existe pas d'offre de formation suisse dans ce domaine.

Remarques

Les préparateurs/préparatrices suisses sont organisés en deux associations professionnelles:

- La Fédération suisse des préparateurs en sciences naturelles VNPS/FSPSN est l'organisation faîtière des préparateurs/préparatrices en sciences naturelles (www.praeparation.ch)
- L'Association suisse des préparateurs en Anatomie-Pathologie VSAPP est l'organisation faîtière des préparateurs/préparatrices en médecine (www.vsapp.ch)

La différence

Dans le Référentiel européen des professions muséales, le profil de préparateur/préparatrice est intégré au profil de l'assistant(e) de collection.

Assistant/e de collections

Définition

L'assistant/e de collections collabore, sous la responsabilité du conservateur/de la conservatrice ou, le cas échéant, du restaurateur/de la restauratrice, à la conservation des collections et à la mise en place des procédures relatives à leur gestion, en réserves comme en exposition.

- Il/Elle assure le marquage physique des objets, leur rangement et contribue aux campagnes de photographie.
- Il/Elle participe à la documentation et à la mise en exposition des objets.
- Il/Elle prépare, le cas échéant, les objets pour la conservation, l'étude et la présentation aux publics.

Formation initiale

Titre universitaire de premier cycle, ou diplôme équivalent, avec une spécialisation liée aux collections du musée.

Remarque

Le rôle de l'assistant/e de collections varie selon la nature des collections du musée. En particulier, dans les musées scientifiques, les fonctions de l'assistant/e de collections sont assurées, totalement ou en partie, par le préparateur/trice, qui est spécialisé/e dans la préparation des objets et des moulages dans les domaines des sciences de la vie, des sciences de la terre et de l'anatomie.

Technicien/technicienne de musée

aussi: technicien/technicienne de collection

Définition

Le technicien/la technicienne de musée est responsable de la manipulation correcte des objets de collection au sein de l'exposition, dans les dépôts et lors du transport. Il/elle est sous l'autorité scientifique du conservateur-restaurateur/de la conservatrice-restauratrice et/ou du conservateur/de la conservatrice chargé(e) de collection et/ou d'exposition. De par la variété de ses fonctions, il/elle assure la liaison entre les services chargés de la collection, des expositions, de la logistique, de la conservation-restauration et du Facility Management. Son champ d'activité dépend de la typologie, de la taille et de la structure du musée. Ainsi, il/elle s'occupe tantôt de l'entretien technique, tantôt de la gestion des objets. Il/elle peut aussi être en charge des deux domaines à la fois.

Fonctions

Manipulation des objets

Le technicien/la technicienne de musée

- est responsable du marquage physique, de l'entreposage et de la sortie des objets en dépôt
- est responsable du contrôle technique des nouvelles entrées
- est responsable du déplacement et du positionnement sûr et efficace des objets
- gère la localisation des objets
- garantit un déroulement optimal lors des séances de photographies d'objets
- veille à de bonnes conditions d'entreposage et d'exposition et veille à la propreté dans les expositions et les dépôts. Il vérifie qu'aucun insecte nocif ou autre parasite ne pénètre ou ne soit introduit dans le dépôt (Integrated Pest Management IPM)
- coordonne et assure le montage et le démontage technique des expositions

Maintenance technique et organisation

Le technicien/la technicienne de musée

- assure la maintenance des installations et des équipements techniques et vérifie l'état des dispositifs dans les salles d'exposition (sécurité des objets, alarme, installations de climatisation, appareils, machines, éclairage, dispositifs audio et multimédia)
- gère le matériel d'exploitation

- assure la maintenance et l'entretien du parc machines et des locaux de dépôt
- développe et fabrique des supports et des modules d'exposition ou d'entreposage des collections

Formation

- Formation de base dans un métier manuel ou technique avec expérience dans le métier appris
- Stages et formation continue ou spécialisation dans les domaines relatifs aux collections dont il/elle s'occupe
- Formation continue ou connaissances de base en muséologie

Expériences complémentaires

- Connaissances et expérience en matière de conservation préventive
- Aptitudes pour le dessin technique et capacité de visualisation dans l'espace
- Connaissances en informatique, en audiovisuel et en multimédia

Remarques

- D'autres spécialistes, comme le personnel technique des zoo, des jardins botaniques ou des musées techniques (horlogerie, mécanique etc.) comptent également parmi les techniciens/techniciennes de musée.
- La Communauté d'intérêt des techniciens de musée Suisse souhaite développer une formation continue de troisième cycle en technique de musée, p. ex. sous la forme d'une formation en emploi, validée par un examen technique supérieur reconnu sur le plan fédéral.
- La «IG Museumstechniker» (IGM) est l'organisation faîtière des techniciens/techniciennes de musée en Suisse. Son profil professionnel inclut d'autres fonctions: www.museumstechniker.ch

La différence

Le Référentiel européen des professions muséales ne comporte pas de profil correspondant à celui de technicien/technicienne de musée. Ses fonctions sont partiellement intégrées au profil de l'assistant(e) de collection.

Responsable du centre de documentation

Définition

Le/La responsable du centre de documentation est chargé/e de collecter, préparer, traiter et diffuser, à l'intérieur comme à l'extérieur du musée, la documentation sur les collections, les expositions et autres manifestations du musée.

- Il/Elle gère les archives et la photothèque en collaboration avec la bibliothèque/la médiathèque.
- Il/Elle effectue, en collaboration avec le conservateur ou le commissaire d'expositions, les recherches documentaires pour faciliter l'étude des collections et la réalisation des expositions.
- Il/Elle met en place les outils d'indexation et de traitement de l'information et veille à leur mise à jour.

Formation initiale

Titre universitaire de deuxième cycle dans le domaine de la documentation.

Responsable du centre de documentation

La définition européenne du responsable du centre de documentation recoupe plusieurs autres profils. ICOM Suisse n'a donc pas repris le profil européen mais a réparti cette fonction entre le/la responsable de l'inventaire et de la documentation des objets, le/la responsable de la bibliothèque/médiathèque et le/la photographe.

Commissaire d'exposition

Définition

Le/La commissaire d'exposition conçoit les projets d'exposition temporaires, et conduit leur réalisation, sous la responsabilité du directeur et en collaboration avec les conservateurs. Le cas échéant, il/elle contribue aux expositions permanentes.

- Il/Elle élabore les scénarii scientifiques et valide les projets scénographiques des expositions.
- Il/Elle collabore avec le/la responsable des services éducatifs et de la médiation afin de favoriser la communication autour des expositions et l'accès des publics.
- Il/Elle contribue à la réalisation des publications afférentes et à la promotion des projets dont il/elle a la charge.

Formation initiale

Titre universitaire de deuxième cycle dans l'une des spécialités scientifiques liées aux collections du musée.

Remarque

Dans la plupart des cas, le commissaire d'exposition est un conservateur/une conservatrice.

Commissaire d'exposition

Définition

Le/La commissaire d'exposition conçoit les projets d'exposition temporaires et conduit leur réalisation, sous la responsabilité du directeur/de la directrice et en collaboration avec les conservateurs/conservatrices. Le cas échéant, il/elle contribue aux expositions permanentes.

Fonctions

Le/La commissaire d'exposition

- élabore le projet scientifique de l'exposition
- en collaboration avec le/la scénographe, il/elle développe le scénario de l'exposition et valide les projets scénographiques et les mandats de prestation nécessaires à sa réalisation
- choisit avec le conservateur/la conservatrice les objets à exposer et met en œuvre toutes les mesures nécessaires à leur mise à disposition
- conduit les négociations avec les prêteurs et, en collaboration avec le régisseur d'œuvres/la régisseuse d'œuvres, veille à ce que les opérations de prêt se déroulent sans heurts
- collabore avec le/la responsable de la médiation culturelle afin de favoriser la communication autour de l'exposition et l'accès des publics.
- établit une planification et coordonne le déroulement du travail
- contribue à la réalisation des publications et autres supports en lien avec l'exposition ainsi qu'à la promotion des projets dont il/elle a la charge.

Formation

- Titre universitaire de deuxième cycle, Master, dans l'une des spécialités scientifiques liées aux collections du musée.
- Formation complémentaire ou expérience en muséologie et en gestion et/ou en gestion culturelle

Remarque

Dans la plupart des cas, le commissaire d'exposition est un conservateur/une conservatrice.

Scénographe d'exposition

Définition

Le/La scénographe d'exposition conçoit la scénographie et assure le suivi de sa réalisation en collaboration avec le commissaire d'exposition et l'équipe scientifique du musée.

- Il/Elle propose l'aménagement des espaces qui accueillent le public.
- Il/Elle définit, le cas échéant, la charte graphique de l'exposition.
- Il/Elle coordonne les différents prestataires qui contribuent à la réalisation de la scénographie.

Formation initiale

Titre universitaire de deuxième cycle spécialisé dans le domaine ou diplôme équivalent.

Expérience complémentaire

Expérience en scénographie d'exposition.

Scénographe d'exposition

Définition

Le/La scénographe d'exposition conçoit la scénographie et assure le suivi de sa réalisation en collaboration avec le commissaire de l'exposition, le/la responsable de la médiation culturelle et l'équipe scientifique du musée.

Fonctions

Le/La scénographe d'exposition

- propose l'aménagement des espaces qui accueillent le public
- est responsable de la planification et de la réalisation technique d'expositions temporaires ou permanentes
- coordonne les différents prestataires qui contribuent à la réalisation de la scénographie.
- est responsable du montage, du démontage, des constructions, de l'éclairage, de la climatisation, de la sécurité, et de la mise en place de moyens audiovisuels et d'installations techniques
- définit, le cas échéant, la charte graphique de l'exposition.
- contribue, le cas échéant, à la réalisation de supports graphiques (légendes/panneaux, catalogue, affiche, imprimés, moyens publicitaires)

Formation

- Titre universitaire de deuxième cycle, Master en arts visuels, avec une spécialisation en expographie

Expériences complémentaires

- Expérience dans le domaine de la scénographie d'expositions
- Expérience dans le domaine des techniques d'éclairage
- Formation ou connaissances de base en muséologie

Responsable de la médiation et du service éducatif

Définition

Le/La responsable de la médiation et du service éducatif est chargé/e de l'ensemble des programmes, des actions, des études et des recherches relatives à la mise en relation des objets/œuvres proposés par le musée avec les publics existants et potentiels.

- Il/Elle participe, sous la responsabilité du directeur/de la directrice, à la définition de la politique des publics et définit et programme les actions en relation avec l'ensemble des publics cibles. Dans ce but, il/elle crée notamment un réseau d'organismes extérieurs qui œuvrent comme relais des publics cibles.
- Il/Elle fait appel aux différents responsables scientifiques du musée pour intervenir dans les actions, la conception et la réalisation des documents d'aide à la visite.
- Il/Elle est responsable de la formation des médiateurs/médiatrices. Il/Elle contribue à la formation des agents d'accueil et de surveillance.
- Il/Elle participe à la réalisation des expositions. Il/Elle met en place les outils d'évaluation des programmes et des actions.

Formation initiale

Titre universitaire de deuxième cycle avec double compétence dans l'une des disciplines liées aux collections du musée et en muséologie ou en pédagogie.

Expérience complémentaire

Expérience pluriannuelle dans une institution muséale ou similaire pour exercer la responsabilité du service.

Responsable de la médiation culturelle au musée

Définition

Le/La responsable de la médiation culturelle au musée est responsable de l'ensemble des programmes, des actions, des études, des recherches et des publications qui visent à mettre en lien le musée, ses objets et ses contenus culturels avec les publics actuels ou potentiels. A cette fin, il collabore avec les différents services du musée et avec des partenaires de réseaux pédagogiques, culturels et sociaux.

Fonctions

Le/La responsable de la médiation culturelle au musée

- participe, sous la responsabilité du directeur/de la directrice, à la définition de la politique des publics et du programme des actions de médiation
- développe, coordonne et évalue des activités et des supports nécessaires en tenant compte de l'ensemble des publics cibles
- crée notamment un réseau d'organismes extérieurs qui œuvrent comme relais des publics cibles
- est responsable de la formation des médiateurs culturels et des médiatrices culturelles au musée
- contribue à la formation des agents d'accueil et de surveillance.
- participe à la conception d'expositions permanentes et temporaires, y intègre les questions liées aux publics et met en œuvre les activités afférentes
- met en place les outils d'évaluation des programmes, des actions et de la satisfaction des publics
- fait appel aux différents responsables scientifiques du musée pour intervenir dans les actions, la conception et la réalisation des documents d'aide à la visite.
- gère le budget qui lui est confié et dirige les médiateurs culturels/médiatrices culturelles qui sont sous sa responsabilité
- représente la politique des publics de son musée auprès des milieux concernés, des autorités et du grand public.

Formation

- Titre universitaire de deuxième cycle, Master, dans un domaine scientifique lié aux collections ou en études muséales*
- Formation complémentaire en médiation culturelle** et en muséologie

Expériences complémentaires

- Expérience de plusieurs années comme médiateur culturel/ médiatrice culturelle au musée
- Connaissances en sciences de l'éducation et maîtrise de ses champs d'application
- Expérience en conduite d'entretiens et en conduite du personnel

Remarques

«mediamus» est l'organisation faîtière des médiateurs culturels /médiatrices culturelles au musée en Suisse. Son profil professionnel présente quelques légères différences avec le présent profil: www.mediamus.ch

Différence

La dénomination du métier reprend les recommandations de «mediamus», l'association suisse des professionnels de la médiation culturelle dans les musées.

* P. ex. «Master en études muséales» des universités de Neuchâtel, Lausanne, Genève et Fribourg qui suit le bachelor dans les branches qui mènent vers une activité professionnelle muséale.

** p. ex. Kuverum, CAS (en allemand) en médiation culturelle à la Haute école du Nord-Ouest de la Suisse FHNW: www.kuverum.ch

Médiateur/trice

Définition

Le médiateur/La médiatrice est chargé/e de mettre en œuvre les différentes actions pour tous les publics actuels et potentiels.

- Il/Elle participe à la conception et anime les actions et les aides qui accompagnent les expositions permanentes et temporaires.
- Il/Elle participe à l'évaluation des programmes et des actions.
- Il/Elle informe le/la responsable des besoins et des attentes des différents publics pour développer de nouveaux programmes ou de nouvelles actions.

Formation initiale

Titre universitaire de premier cycle dans l'une des disciplines liées aux collections du musée et/ou en pédagogie et/ou en communication.

Médiateur culturel/ médiatrice culturelle au musée

Définition

Le médiateur culturel/la médiatrice culturelle au musée a pour mission de mettre en lien le musée, ses objets et ses contenus culturels avec les publics actuels ou potentiels. Il/elle ouvre de nouvelles perspectives sur le musée et ses collections et démocratise ainsi l'accès à la culture.

Fonctions

Le médiateur culturel /la médiatrice culturelle de musée

- met en œuvre le programme d'action défini par le/la responsable de la médiation culturelle au musée
- participe au développement et à la réalisation d'activités pour les publics en tenant compte de l'ensemble des publics cibles
- conçoit des supports didactiques adaptés à différentes formes de médiation-présence, de médiation-support et de médiation virtuelle
- développe des réseaux de partenaires (enseignant(e)s, artisans, artistes, scientifiques, etc.) ainsi que des réseaux qui créent un lien fort entre le musée et différents publics cibles
- informe le/la responsable de la médiation culturelle des besoins et des attentes des différents publics pour développer de nouveaux programmes ou de nouvelles actions
- participe à l'évaluation des programmes et actions de médiation et prend part à l'étude des publics.

Formation

- Titre universitaire, premier cycle, Bachelor, dans un domaine scientifique lié aux collections
- Formation complémentaire en médiation culturelle* ou en pédagogie/didactique ou en communication
- Formation continue ou connaissances en muséologie et en gestion de projet

Remarque

«mediamus» est l'organisation faîtière des médiateurs culturels /médiatrices culturelles au musée en Suisse. Son profil professionnel présente quelques légères différences avec le présent profil: www.mediamus.ch

Différence

La dénomination du métier reprend les recommandations de «mediamus», l'association suisse des professionnels de la médiation culturelle dans les musées.

* p. ex. Kuverum, CAS (en allemand) en médiation culturelle à la Haute école du Nord-Ouest de la Suisse FHNW: www.kuverum.ch

Responsable de l'accueil et de la surveillance

Définition

Le/La responsable de l'accueil et de la surveillance organise l'accueil des publics et veille autant au confort du visiteur qu'à la sécurité des visiteurs et des œuvres/objets.

- Il/Elle organise l'information et l'orientation des publics sous la responsabilité du directeur/de la directrice.
- Il/Elle encadre les activités des agents d'accueil et de surveillance.
- Il/Elle est responsable de la surveillance du musée à l'intérieur et aux abords du musée.
- Il/Elle organise la billetterie et les activités des lieux de vente de produits dérivés.
- Il/Elle contrôle le bon état des locaux d'accueil et de confort de la visite.
- Il/Elle vérifie l'installation et le bon état des dispositifs de sécurité des œuvres (antivols, climatisation) et des installations muséographiques (sécurité du visiteur).
- Il/Elle participe aux études de publics en organisant le recueil des informations recherchées pour des enquêtes ou des entretiens.

Formation initiale

Titre universitaire de premier cycle ou expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un musée ou dans une institution culturelle comparable.

Expérience complémentaire

Expérience pluriannuelle dans le domaine de l'accueil ou de la surveillance.

Responsable de l'accueil et de la surveillance

Définition

Le/La responsable de l'accueil et de la surveillance organise l'accueil des publics et veille autant au confort du visiteur qu'à la sécurité des visiteurs et des objets.

Fonctions

Le/La responsable de l'accueil et de la surveillance

- organise l'information et l'orientation des publics sous la responsabilité du directeur/de la directrice
- planifie et encadre les activités des agents d'accueil et de surveillance
- est responsable de la formation du personnel d'accueil et de surveillance
- est responsable de la surveillance du musée à l'intérieur et aux abords du musée
- organise la billetterie et les activités des lieux de vente de produits dérivés, le cas échéant, la cafétéria
- contrôle le bon état des locaux d'accueil
- veille au confort de la visite
- vérifie les installations et le bon état des dispositifs de sécurité des objets (alarmes, installations de climatisation)
- vérifie les installations muséographiques (sécurité du visiteur)
- participe aux études de publics en organisant le recueil des informations recherchées pour des enquêtes ou des entretiens

Formation

- Solide formation scolaire ou professionnelle de base, par exemple dans le domaine du tourisme
- Expérience de plusieurs années dans un musée ou dans une institution culturelle similaire
- Connaissance de base en muséologie

Remarque

Quelquefois la direction du service d'accueil et de surveillance est couplée à une autre fonction, comme par exemple celle de responsable de la sécurité.

La différence

Le profil européen requiert un titre universitaire de premier cycle (Bachelor) ou expérience professionnelle d'au moins trois ans dans un musée ou dans une institution culturelle comparable.

Agent d'accueil et de surveillance

Définition

L'agent de l'accueil et de la surveillance est chargé de l'accueil et de l'orientation du public, de la surveillance de tous les espaces accessibles.

- Il/Elle assure l'entretien courant de ces espaces et la première maintenance.
- Il/Elle fournit la première information au visiteur, contrôle l'accès, fait respecter les règles de comportement.
- Il/Elle aide le public à gérer son parcours de visite et signale toutes les difficultés qu'il peut rencontrer à son responsable.
- Il/Elle vérifie l'état des collections exposées et des installations muséographiques et signale toute détérioration ou autres risques à son supérieur hiérarchique.
- Il/Elle répond aux questions de base posées par le visiteur sur le musée, les collections et les expositions.

Formation initiale

Niveau fin d'études obligatoires.

Expérience complémentaire

Formation interne obligatoire pour chaque exposition.

Agent(e) d'accueil et de surveillance

ancienne: personnel d'accueil et de surveillance; agent de gardiennage; gardien(ne) de musée

Définition

L'agent(e) de l'accueil et de la surveillance est chargé de l'accueil et de l'orientation du public, de la surveillance de tous les espaces accessibles. En tant que premier interlocuteur/première interlocutrice des visiteurs/visiteuses, il/elle représente le musée auprès d'eux/elles.

Fonctions

L'agent(e) d'accueil et de surveillance

- fournit la première information au visiteur, contrôle l'accès, fait respecter les règles de comportement
- surveille les espaces d'exposition et les collections exposés en effectuant des contrôles régulièrement dans le périmètre qui lui est attribué
- vérifie l'état des collections exposées et des installations muséographiques et signale toute détérioration ou autres risques à son supérieur hiérarchique
- aide le public à gérer son parcours de visite et signale toutes les difficultés qu'il peut rencontrer à son responsable
- répond aux questions de base posées par le visiteur sur le musée, les collections et les expositions
- connaît les mesures de précaution et de prévention en vigueur et maîtrise le code de conduite en cas d'alarme
- assure l'entretien courant de ces espaces et la première maintenance.
- contrôle son périmètre lors de la prise et de la fin de service et est la dernière personne à le quitter
- participe régulièrement à des formations continues internes et externes relatives à son domaine

Formation

- Niveau de fin d'études obligatoires
- Formation continue en emploi (formation proposée par ICOM Suisse en français, allemand et italien)

Remarque

Dans les musées de petite taille, le contact plus étroit et plus personnalisé entre les visiteurs/visiteuses et l'agent(e) rend son travail plus difficile, puisqu'il y a un risque important de distraction. Un bon dosage d'amabilité et de prudence, de serviabilité et de retenue contribue cependant beaucoup à la réputation d'un musée.

Responsable de la bibliothèque/ médiathèque

Définition

Le/La responsable de la bibliothèque/médiathèque constitue, organise et gère les différentes publications (tous médias) réalisées en relation avec les domaines des collections, des expositions et de l'histoire du musée.

- • Il/Elle en assure la conservation, l'inventaire et le classement pour en faciliter l'accès aux publics et met ces ressources à la disposition des publics.
- Il/Elle contribue à la recherche et à l'enrichissement des collections de la bibliothèque/médiathèque.
- Il/Elle collabore avec le responsable du centre de documentation pour mettre en place et pour gérer les demandes de droits d'auteurs et de reproduction.

Formation initiale

Titre universitaire de deuxième cycle en bibliothéconomie.

Responsable de la bibliothèque/médiathèque

Définition

Le/La responsable de la bibliothèque/médiathèque constitue, organise et gère les différentes publications (tous médias) en relation avec les domaines des collections, des expositions et de l'histoire du musée.

Fonctions

Le/La responsable de la bibliothèque/médiathèque

- assure la conservation, l'inventaire et le classement des ouvrages et autres supports média pour en faciliter l'accès aux chercheurs et aux publics éventuels
- soutient le travail de ses collaborateurs scientifiques et contribue à la recherche et à l'enrichissement des collections de la bibliothèque/médiathèque
- archive la documentation relative aux expositions et aux activités du musée et, le cas échéant, gère l'archive
- coopère avec le/la régisseur/régisseuse d'œuvres et/ou le/la responsable de l'inventaire et de la documentation des objets en ce qui concerne les droits d'auteur et de reproduction
- collabore avec le/la commissaire d'exposition ainsi que le/la responsable de la médiation culturelle en mettant à disposition les ouvrages et autres supports média nécessaires aux expositions et aux actions de médiation culturelle

Formation

- Titre universitaire de deuxième cycle, Master, de bibliothécaire scientifique

Selon l'importance de la bibliothèque (en ordre progressif):

- Formation de bibliothécaire-documentaliste
ou
- Titre universitaire de premier cycle, Bachelor, spécialisation en sciences de l'information et de la documentation
ou
- Formation postgrade MAS en Information Science
- Connaissance de base en muséologie

Remarque

En 2008, l'Association des Bibliothèques et Bibliothécaires Suisses (BBS) et l'Association suisse de documentation (ASD) ont fusionné pour créer l'association Bibliothèque Information Suisse (BIS) (www.bis.info).

La différence

Certaines fonctions du profil européen de responsable du centre de documentation ont été intégrées à la définition suisse, étant donné qu'en Suisse, les bibliothécaires et les documentalistes sont dans la plupart des cas regroupés en une même filière de formation.

Responsable du site web

Définition

Le/La responsable du site web conçoit et réalise le site web du musée en liaison avec le responsable des relations médias.

- Il/Elle garantit sa mise à jour et gère, avec le responsable des systèmes informatiques, les relations avec le fournisseur d'accès.
- Il/Elle met en œuvre, sous la responsabilité du conservateur/ de la conservatrice et du commissaire d'expositions, des expositions virtuelles.

Formation initiale

Titre universitaire de premier cycle ou trois ans d'expérience dans la conception et le développement de sites web.

Responsable du site web

Définition

Le/La responsable du site web conçoit et réalise le site web du musée en liaison avec le responsable des relations médias.

Fonctions

Le/La responsable du site web

- participe, le cas échéant, à la conception du site web du musée
- garantit la mise à jour du site web en collaboration avec le/la responsable des systèmes informatiques
- est responsable du bon fonctionnement et de la sécurité du site web
- conçoit et met en forme les contenus du site web en collaboration avec les services concernés (équipe scientifique, médiation culturelle, administration)
- réalise des statistiques et procède à leur analyse (fréquentation, trafic et charge du système etc.)

Formation

- Formation de webmaster accomplie avec expérience dans la conception et le développement de sites web
- Connaissance de base en muséologie

Remarque

Lorsque la gestion du site web est confiée à un webmaster externe, le musée doit garantir l'actualisation constante du site web.

Administrateur/trice

Définition

L'administrateur/trice, sous la responsabilité du directeur/de la directrice, organise et développe la gestion administrative et financière du musée, les ressources humaines, les procédures juridiques, et le fonctionnement de l'établissement.

- Il/Elle établit les appels d'offre, les marchés, les conventions et contrats nécessaires à la bonne marche de l'établissement.
- Il/Elle vérifie régulièrement l'état des dépenses et des recettes, de la trésorerie, et est responsable du contrôle de gestion.
- Il/Elle veille à ce que la gestion du musée soit assurée selon les principes d'efficacité, d'efficience et de transparence.

Formation initiale

Titre universitaire de deuxième cycle en économie ou gestion d'entreprise.

Expérience complémentaire

Expérience pluriannuelle dans la gestion d'un musée ou une autre institution culturelle ou éducative.

Administrateur/ administratrice

Définition

L'administrateur/L'administratrice, sous la responsabilité du directeur/de la directrice, organise et développe la gestion administrative et financière du musée, les ressources humaines, les procédures juridiques, et le fonctionnement de l'établissement.

Fonctions

- veille à ce que toutes les activités du musée soient réalisées selon des principes de d'efficacité, d'efficacité et de transparence
- fait respecter les règles administratives en vigueur
- conseille, soutient et contrôle les responsables des différents services du musée dans la préparation du budget et des comptes
- vérifie régulièrement l'état des dépenses et des recettes, de la trésorerie, et est responsable du contrôle de gestion
- organise l'établissement des appels d'offre, de conventions et de contrats nécessaires à la bonne marche y compris dans le domaine des assurances
- assume la gestion du personnel

Formation

- Titre universitaire de deuxième cycle, Master, en économie d'entreprise ou en gestion d'entreprise
- Connaissances en droit administratif
- Formation en gestion du personnel

Expériences complémentaires

- Expérience de plusieurs années dans la gestion d'un musée ou d'une institution similaire
- Connaissance de base en muséologie

Remarque

Dans les grands musées, les ressources humaines forment un service à part.

Responsable de la logistique et de la sécurité

Définition

Le/La responsable de la logistique et de la sécurité est chargé/e de l'entretien du bâtiment, du bon fonctionnement des services techniques du musée et organise l'aménagement et la maintenance des expositions.

- Il/Elle met en œuvre les actions qui assurent la sécurité de personnels, des visiteurs, des collections, et des locaux.
- Il/Elle applique les dispositions concernant la conservation des collections.
- Il/Elle prépare le plan de prévention de l'établissement et le met en application.
- Il/Elle veille à l'application de la législation et de la réglementation en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, de protection de l'environnement et de sécurité contre l'incendie.

Formation initiale

Titre universitaire de premier cycle dans un des domaines techniques concernés.

Expérience complémentaire

Expérience pluriannuelle dans la maintenance, la technique, la logistique ou la sécurité.

Remarque

Selon la taille du musée, les fonctions du/de la responsable de la logistique et de la sécurité peuvent être séparées.

Responsable de la logistique et de la sécurité

Définition

Le/La responsable de la logistique et de la sécurité est responsable de l'entretien du bâtiment, du bon fonctionnement des services techniques du musée et de la sécurité des installations. Il/elle dirige le personnel et la maintenance technique et administre les services de logistique et de sécurité.

Fonctions

Le/La responsable de la logistique et de la sécurité a une double fonction.

Sécurité

Le/La responsable de la logistique et de la sécurité

- planifie et met en œuvre les actions qui assurent la sécurité des personnels, des visiteurs/visiteuses, des collections, et des locaux
- vérifie et met à jour régulièrement les procédures de sécurité, les cahiers des charges, les manuels de sécurité, les procédures d'évacuation et les checklists afférents
- collabore avec les services de sécurité locaux (police, pompiers, protection du patrimoine) et facilite l'échange d'informations
- prépare le plan de prévention pour les visiteurs/visiteuses, les collaborateurs/collaboratrices et l'établissement, le met en application et garantit son respect en cas d'incident
- garantit l'instruction du personnel pour les situations d'urgence et de crise et collabore étroitement avec le/la responsable du service d'accueil et de surveillance
- veille à l'application de la législation et de la réglementation en matière d'hygiène, de santé et de sécurité au travail, de protection de l'environnement et de sécurité contre l'incendie

Logistique

Le/La responsable de la logistique et de la sécurité

- fait appliquer les dispositions concernant la conservation des collections
- veille à la réparation des machines, appareils et installations
- contrôle régulièrement l'état des bâtiments du musée, signale les défauts et les défauts à la direction du musée et met en œuvre les réparations
- organise le service de nettoyage
- planifie le renouvellement des équipements et installations techniques et en assure le suivi

Formation

- Titre universitaire de premier cycle, Bachelor, au moins dans l'un des deux domaines (logistique ou sécurité)
- Formation complémentaire dans l'autre domaine
- Expérience de plusieurs années dans le domaine de la maintenance, de la technique, de la logistique ou de la sécurité, si possible dans un musée ou dans une institution similaire
- Formation complémentaire en muséologie

Remarque

Selon la taille du musée, la direction de la logistique peut être distincte de la direction de la sécurité.

Responsable des systèmes informatiques

Définition

Le/La responsable des systèmes informatiques planifie, maintient et gère le parc, le réseau et les programmes informatiques ainsi que les systèmes multimédias.

- Il/Elle garantit le développement du réseau informatique pour la gestion interne des données et la communication externe.
- Il/Elle garantit la sécurité de l'accès aux données et à leur conservation.

Formation initiale

Titre universitaire de premier cycle en technologies de l'information et de la communication.

Expérience complémentaire

Expérience professionnelle dans le domaine.

Remarque

Selon la taille du musée, cette fonction peut être attachée à celle du responsable de la logistique.

Responsable des systèmes informatiques

Définition

Le/La responsable des systèmes informatiques planifie, maintient et gère le parc, le réseau et les programmes informatiques ainsi que les systèmes multimédias du musée.

Fonctions

Le/La responsable des systèmes informatiques

- garantit le bon fonctionnement et le développement du réseau informatique pour la gestion interne des données et la communication externe
- adapte régulièrement la technologie (hard- et software) aux besoins et met régulièrement à jour le standard technologique
- garantit la sécurité de l'accès aux données et à leur conservation
- assiste le personnel du musée dans le manipulation des outils informatiques

Formation

- Titre universitaire de premier cycle, Bachelor, en informatique ou en techniques informatiques
- Expérience dans le domaine
- Connaissance de base en muséologie

Remarques

- Dans les musées de petite taille, le responsable de la logistique et de la sécurité peut également avoir la charge des services informatiques.
- Au vu des développements fulgurants dans le domaine de la technologie de l'information, on assiste à une évolution rapide des métiers et des formations qui le concernent.

Responsable marketing, promotion et recherche de fonds

Définition

Le/La responsable marketing, promotion et recherche de fonds est chargé/e de développer, sous l'autorité du directeur/de la directrice, des stratégies de marketing, de promotion et de développement de l'institution, en particulier sa visibilité, l'augmentation et la fidélisation du public et la recherche de fonds.

- Il/Elle conçoit des activités et des supports d'information visant à augmenter la notoriété de l'institution et la compréhension du rôle du musée dans la société.
- Il/Elle cible les publics existants et potentiels et définit les mesures de promotion adaptées.
- Il/Elle vise à une plus grande implication des publics en faveur de l'institution (amis du musée, bénévoles, etc.).
- Il/Elle contribue aux stratégies de développement financier du musée par la recherche de fonds.

Formation initiale

Titre universitaire de deuxième cycle en gestion ou économie de la culture ou en économie d'entreprise.

Expérience complémentaire

Expérience professionnelle pluriannuelle dans une institution culturelle.

Responsable de la promotion et marketing

Définition

Le/La responsable de la promotion et marketing est chargé/e de développer, sous l'autorité du directeur/de la directrice, des stratégies de marketing, de promotion et de développement de l'institution, en particulier sa visibilité, l'augmentation et la fidélisation du public. Il/Elle travaille en collaboration avec le/la responsable de la médiation et du service éducatif et le/la responsable des relations médias

Fonctions

Le/La responsable de la promotion et marketing

- conçoit des activités et des supports d'information visant à augmenter la notoriété de l'institution et la compréhension du rôle du musée dans la société
- en collaboration avec le directeur/la directrice, développe et soigne l'image du musée et est responsable de l'application de la Corporate Identity
- cible les publics existants et potentiels et définit les mesures de promotion adaptées
- vise à une plus grande implication des publics en faveur du musée (amis/amies du musée, bénévoles, etc.)
- planifie et organise les actions publicitaires
- participe aux activités du musée qui ont une portée publique notamment à la phase initiale du développement des expositions
- est responsable du merchandising, conseille le/la responsable de l'accueil et de la surveillance pour la gestion de la boutique du musée et, le cas échéant, de la cafétéria
- contrôle régulièrement l'impact du musée sur la population et veille à informer toutes les personnes concernées par cet impact
- soutient le directeur/la directrice en matière de sponsoring et de recherche de fonds

Formation

- Titre universitaire de deuxième cycle, Master, en gestion culturelle ou en sciences de la communication
- Expérience de plusieurs années dans le domaine de la communication culturelle et/ou dans la promotion dans une organisation à vocation culturelle
- Formation ou connaissances de base en muséologie

Remarque

Dans les musées de grande taille, le marketing est souvent une fonction distincte de celle de la promotion et elle correspond à une formation spécifique (économie d'entreprise, marketing).

La différence

En Suisse, le sponsoring et la recherche de fonds font généralement partie des fonctions du directeur/de la directrice du musée.

Responsable des relations médias

Définition

Le/La responsable des relations médias développe et met en œuvre des stratégies visant à la diffusion des missions, finalités, contenus et activités de l'institution par tous les médias.

- Il/Elle coordonne et assiste les professionnels du musée dans leurs relations avec les médias.
- Il/Elle développe un réseau avec les professionnels des médias.

Formation initiale

Titre universitaire de deuxième cycle en journalisme, sciences de la communication ou relations publiques.

Expérience complémentaire

Expérience pluriannuelle dans la communication culturelle.

Responsable des relations médias/ de la communication

Définition

Le/La responsable des relations médias/de la communication développe et met en œuvre des stratégies visant à la diffusion des missions, finalités, contenus et activités de l'institution par tous les médias. Il travaille en collaboration avec le directeur/la directrice et le/la responsable de la promotion et marketing.

Fonctions

Le/La responsable des relations médias/de la communication

- coordonne et assiste les collaborateurs du musée dans leurs relations avec les médias.
- développe un réseau avec les professionnels des médias
- réunit et diffuse auprès de la presse des informations orales, écrites et visuelles sur les activités du musée
- est responsable de la préparation des dossiers de presse et documente l'écho médiatique.

Formation

- Titre universitaire ou diplôme en journalisme, sciences de la communication ou relations publiques
- Formation en muséologie

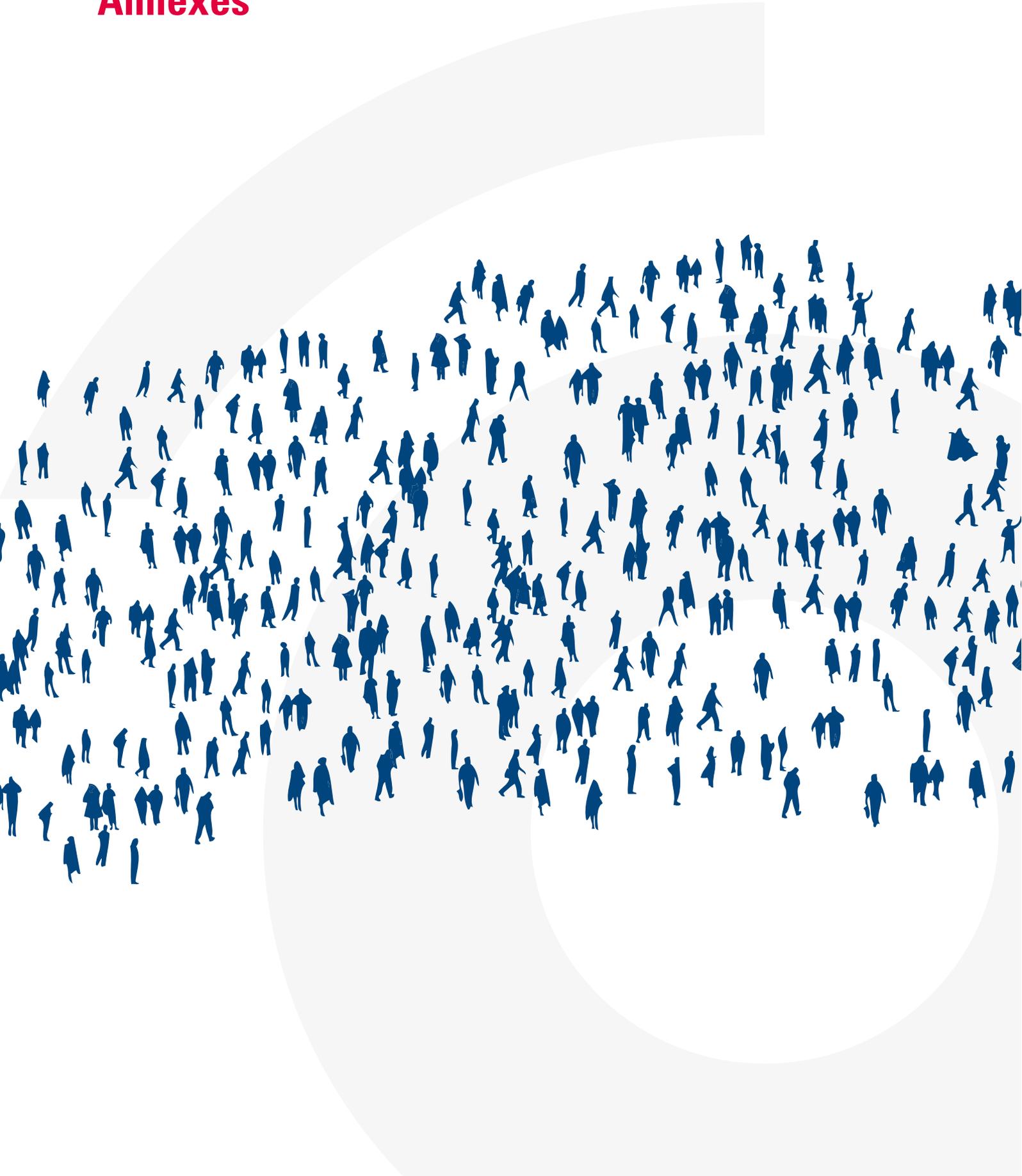
Expérience complémentaire

- Expérience pluriannuelle dans la communication culturelle

La différence

Le profil européen requiert un titre universitaire de deuxième cycle.

Annexes



La formation en muséologie en Suisse

Entre 1992 et 2002, l'Université de Bâle a proposé durant quatre années un postgrade MAS en muséologie délivrant un diplôme ou une mise à niveau (upgrade) «MAS in Museum Studies». Actuellement, il n'existe pas de formation académique en muséologie en Suisse alémanique.

En Suisse romande, les Universités de Neuchâtel, Genève, Lausanne et Fribourg proposent depuis 2008 une formation commune en muséologie (Master en études muséales) en Sciences humaines. La formation est soutenue par ICOM Suisse et par l'AMS.

Une formation pratique en muséologie est proposée avec succès depuis plusieurs années par les associations de musée suisses, qui sont à présent sous la responsabilité d'ICOM Suisse. Tant le «Grundkurs Museumspraxis» que le «Cours de base en muséologie» offrent en 18 jours de formation une formation de base pratique dans tous les domaines spécifiques au musée: collection, documentation, conservation, médiation culturelle et administration. Le cours en langue française aboutit à une attestation, tandis que le cours en langue allemande débouche sur un certificat facultatif.

La Hochschule für Technik und Wirtschaft HTW à Coire propose également une formation pratique avec un certificat «CAS Information Science in Museumsarbeit» à la clef. Des formations spécialisées, p. ex. en médiation culturelle, en gestion culturelle, en design d'exposition ou en gestion d'exposition traitent de questions muséologiques, mais ne sont pas des formations en muséologie à proprement parler. ICOM Suisse labelise depuis 2008 les formations muséales selon des critères où la muséologie tient une place de choix. Se renseigner auprès du secrétariat central: www.museums.ch.

Lorsque dans les profils professionnels de notre référentiel, il est fait référence à des formations ou connaissances en muséologie, il faut comprendre qu'il peut s'agir de niveaux d'exigence différents. Pour la plupart des profils professionnels de musée, une formation théorique et pratique en muséologie, telle que délivrée par ICOM Suisse, est amplement suffisante. En revanche, pour des collaborateurs disposant d'une possibilité de formation universitaire, particulièrement dans les domaines de la direction de musée, de la collection, de la recherche, de l'exposition et de la médiation culturelle, une formation complémentaire en muséologie de type académique est recommandée, tout comme une prise en compte permanente de questions d'ordre muséologique.

L'association «Muséologues Suisse» regroupe des scientifiques et professionnels au bénéfice d'une formation universitaire dans le domaine de la muséologie ou des museum studies. www.museologie.ch

Associations professionnelles en Suisse

Les professions suivantes sont organisées en association ou en fédération:

- Association Suisse de Conservation et Restauration SCR, www.skr.ch
- Association suisse des Préparateurs en Anatomie-Pathologie ASPAP, www.vsapp.ch
- CI Technologies de musée Suisse, www.museumstechniker.ch
- Fédération Suisse des Préparatrices et Préparateurs en Sciences Naturelles FSPSN, www.praeperation.ch
- mediamus – Association suisse des médiateurs culturels de musée www.mediamus.ch
- museolog – Muséologues suisses, www.museologie.ch
- swissregistrars, www.swissregistrars.ch

Bibliographie sélective

Muséologie

Allard, Michel; Lefebvre, Bernard (éd.): La formation en muséologie et en éducation muséale à travers le monde, Sainte-Foy, Multimondes, 2001.

Ambrose, Timothy; Paine; Crispin: Museum Basics, London, New York, Routledge, 2nd. ed., 2006.

Boylan, Patrick (ed.): Running a Museum. A Practical Handbook, ICOM, Paris 2004.

Edson, Gary; Dean, David: The Handbook for Museums, London, New York, Routledge, 2003.

Flügel, Katharina: Einführung in die Museologie, Darmstadt, Wiss. Buchgesellschaft, 2005.

Gob, André; Drouguet, Noémie: La muséologie: histoire, développements, enjeux actuels, Paris, Armand Colin, 2e éd. 2006 (U. Sciences sociales).

Mariaux, Pierre Alain (éd.): Les lieux de la muséologie, Bern, Peter Lang, 2007 (L'Atelier vol. 1).

Poulot, Dominique: Musée et muséologie, Paris, Ed. La Découverte, 2008 (Repères 433, Culture, communication).

Vieregg, Hildegard K.: Museumswissenschaften. Eine Einführung, Paderborn, Fink, 2006 (UTB 2823).

Waidacher, Friedrich: Handbuch der allgemeinen Museologie, Weimar/Wien, Böhlau, 1999.

Waidacher, Friedrich: Museologie - knapp gefasst, Wien, Köln, Weimar, Böhlau/UTB, 2005.

Ernst, Mathias; Ernst, Antje: Handbuch Museumsmanagement, Band 1: Aufgabenreflexion – Öffentlichkeitsorientierung - Zielentwicklung; Band 2: Ergebnisreflexion – Dienstleistungsorientierung - Organisationsentwicklung, Böhlau Verlag, Köln, Wien 2007.

Nuova museologia, Associazione italiana di studi museologici, Milano, <http://www.nuovamuseologia.org/main.html>

Professions muséales

Caillet, Elisabeth; Van-Praët, Michel, avec la participation de Jean-Louis Martinot-Lagarde: Musées et expositions, métiers et formations en 2001, Chroniques de l'AFAA, no. 30, Paris 2001.

Garlandini, Alberto (ed.): Carta nazionale delle professioni museali, Conferenza nazionale die musei, Milano, 24 ottobre 2005, Milano 2006.

Garlandini, Alberto (ed.): Accreditate i musei. L'esperienza della Lombardia, Regione Lombardia Culture, Identità e Autonomie della Lombardia, Guerini e associati, Abbiategrasso (MI), 2005.

Museumsberufe – eine europäische Empfehlung, hrsg. Deutscher Museumsbund e.V., Berlin, gemeinsam mit ICOM Deutschland und ICTOP – International Committee for the Training of Personnel, November 2008.

Fonctions particulières

Hilbert, Günter S. et al.: Sammlungsgut in Sicherheit. Beleuchtung und Lichtschutz, Klimatisierung, Schadstoffprävention, Schädlingsbekämpfung, Sicherungstechnik, Brandschutz, Gefahrenmanagement, Berlin, Mann, 3. Aufl. 2002 (Berliner Schriften zur Museumskunde, Bd. 1).

Huber, Joachim; von Lerber, Karin: Handhabung und Lagerung von mobilem Kulturgut. Ein Handbuch für Museen, kirchliche Institutionen, Sammler und Archive, Bielefeld, Transcript, 2003.

Ruoss, Engelbert: Wirkungsorientierte Verwaltung in öffentlichen Museen: Hit oder Flop?, hrsg. ICOM Schweiz und Naturmuseum Luzern, 1997.

Tobler, Daniela: Planung und Organisation einer Kunstausstellung. Ein Leitfaden, hrsg. ICOM Schweiz, 1998.

Aufsicht im Museum, hrsg. ICOM Schweiz, 2004.

Bürgerschaftliches Engagement im Museum, hrsg. Deutscher Museumsbund e.V., Kassel, Berlin 2008.

Charte du médiateur culturel de musée – Charta der Fachperson für Bildung und Vermittlung im Museum – Carta del mediatore culturale di museo, éd. Ville de Genève, Département de la culture, 2007.

Manipulation, transport et entreposage. L'entretien des objets de musée, éd. ICOM Suisse 1988. (deutsche Ausgabe vergriffen)
Qualitätskriterien für Museen. Bildungs- und Vermittlungsarbeit, hrsg. Deutscher Museumsbund e.V. und Bundesverband Museumspädagogik e.V. in Zusammenarbeit mit dem Österreichischen Verband der KulturvermittlerInnen im Museums- und Ausstellungswesen und Mediamus – Schweizerischer Verband der Fachleute für Bildung und Vermittlung im Museum, Berlin 2008.

Standards für Museen, hrsg. Deutscher Museumsbund e.V. gemeinsam mit ICOM Deutschland, 2. korr. Aufl., Kassel, Berlin 2006.

Vademecum du surveillant ou de l'agent de gardiennage, éd. ICOM Wallonie-Bruxelles et ICOM Suisse, Bruxelles 2000.

Autres titres dans le Référentiel européen des professions muséales <http://ictop.alfahosting.org>.



**International Council of Museums
Conseil international des musées
Internationaler Museumsrat**

ICOM Suisse – Conseil international des musées
c/o Landesmuseum Zürich
Case postale
CH-8021 Zürich
T +41 44 218 65 88
F +41 44 218 65 89
info@museums.ch
www.museums.ch